

NOTES GÉNÉRALES

FORMULAIRE DE MARCHÉ DES TRAVAUX

La convention entre le maître de l'ouvrage et l'entrepreneur sera celle du document normalisé de la construction "Contrat à forfait, CCCDC-1994". Toutefois, les amendements et précisions suivants ont préséance :

ARTICLE A-5 PAIEMENT

5.1 La retenue est de dix pour cent (10%).

5.1.2 Le solde de la retenue est payé trente-cinq (35) jours suivant l'achèvement substantiel de l'ouvrage.

5.3.1 L'intérêt est égal à trois pour cent (3%) de plus que le taux d'ensemble.

CHARGES GÉNÉRALES SUPPLÉMENTAIRES

CGS 1 - Définitions
La définition no 19 de l'achèvement substantiel de l'ouvrage doit se lire comme suit :
Il y a achèvement substantiel de l'ouvrage lorsque l'ouvrage est prêt à être utilisé, que les travaux sont complétés (tel que défini par la notion de fin des travaux dans le code civil du Québec) et qu'il en est ainsi attesté par l'architecte.

CGS 2 - Calendrier de construction :
(Voir CG 3.5) L'entrepreneur devra payer les frais directs encourus par le maître de l'ouvrage s'il ne se conforme pas au délai d'exécution prévu au contrat et accepté aux événements de modification. Les travaux bruyants devront être faits entre 8h00 et 17h00. Le calendrier des travaux devra être négocié et accepté par le maître de l'ouvrage pour ne pas nuire à leurs opérations.

CGS 3 - Sécurité des travaux :
(Voir CG 3.6) L'entrepreneur est le maître d'œuvre du chantier pour la Commission de la santé et sécurité au travail. Il doit fournir tous les avis et documents requis et s'il y a lieu, payer tous les frais.

CGS 4 - Demandes de paiement :
(Voir CG 5.2) Les demandes de paiement sont certifiées pour des matériaux ou des produits incorporés à l'ouvrage seulement.

CGS 5 - Quitances :
Avant chaque demande de paiement, l'entrepreneur fournit au maître de l'ouvrage les quittances des sous-traitants et fournisseurs de matériaux concernés par la demande précédente, et qui ont dénoncé leur contrat. Les quittances doivent mentionner la valeur cumulée des travaux qui ont été payés aux sous-traitants et aux fournisseurs. Aucune demande de paiement ne sera traitée tant que les quittances correspondant aux paiements précédents n'auront pas été fournies.

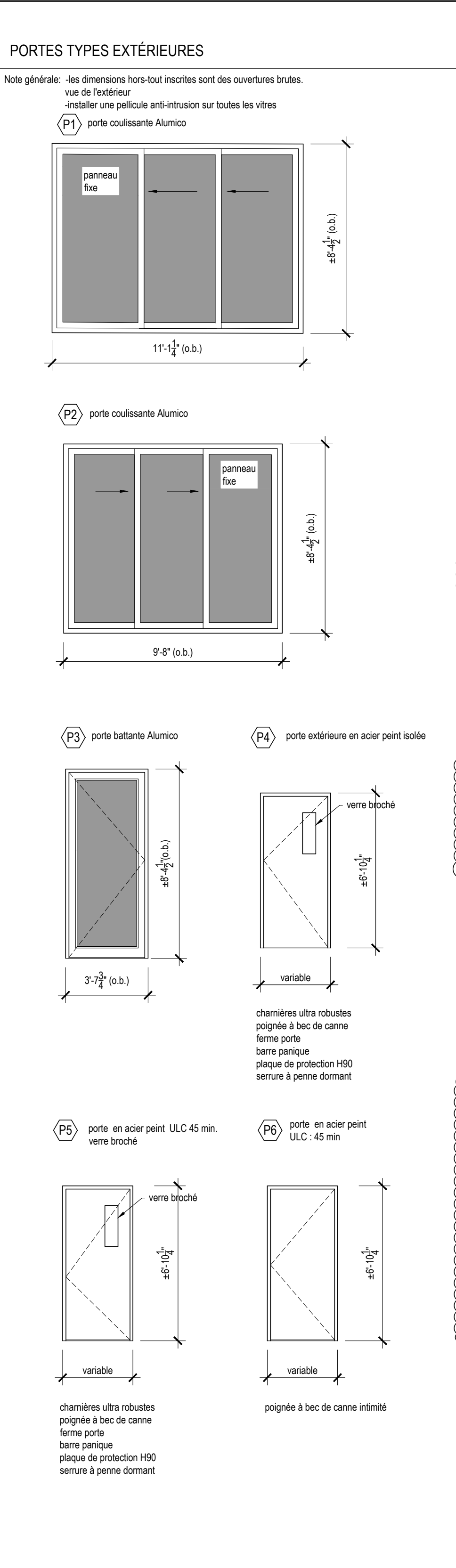
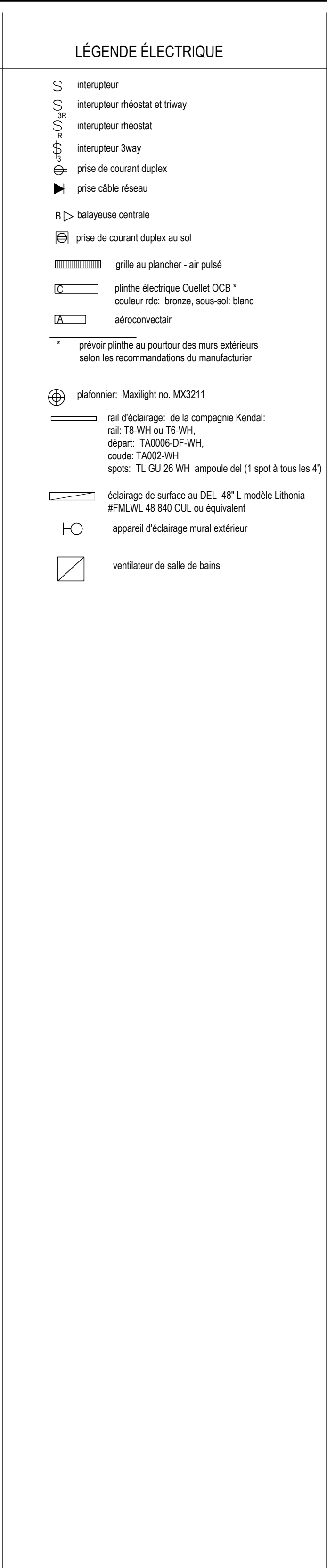
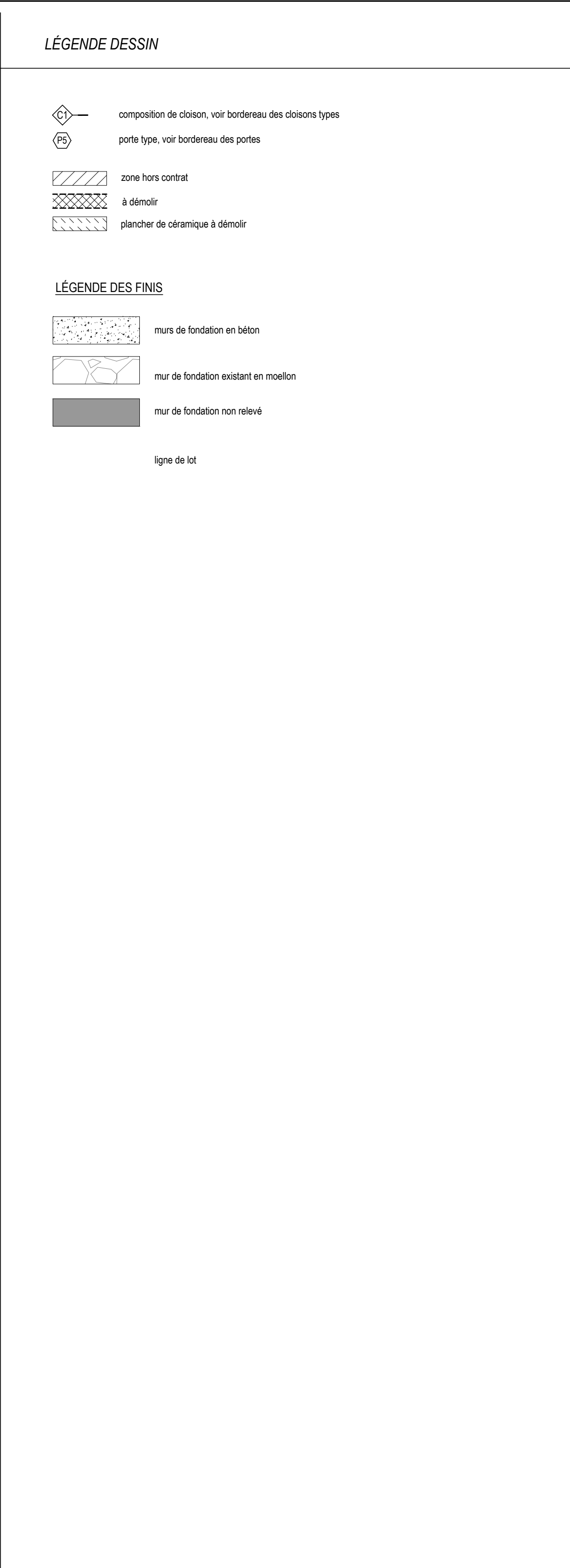
CGS 6 - Retenues :
La clause générale CG 5.6, Libération progressive de la retenue, est annulée.

CGS 7 - Permis :
(Voir CG 10.2) Le permis municipal de modification est aux frais du maître de l'ouvrage. Les permis d'obstruction de la voie publiques sont aux frais de l'entrepreneur général. Les permis de coupe d'eau et de raccord d'égoût sont à la charge de l'entrepreneur général.

EXIGENCES GÉNÉRALES DU CHANTIER

- Règlementation :
 - L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément aux plus sévères des dernières exigences des lois, règlements, normes et codes applicables au projet. Sans se limiter à ceux-ci, ce sont principalement :
 - Le code de construction du Québec
 - Les codes de plomberie et d'électricité, les normes de sécurité sur les chantiers de construction et les exigences de la C.S.S.T.
- Coordination :
 - L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions inscrites aux plans et coordonner les travaux.
 - Avant d'entreprendre les travaux d'une spécialité, s'assurer que l'état du chantier et les parties de l'ouvrage recevant les produits prévus à cette section (y inclut dimensions et gabarits) sont satisfaisants. Rapporter par écrit à l'architecte toute inconvénient de nature à affecter la qualité des travaux. Le commencement des travaux d'une spécialité signifie l'acceptation des travaux préalables et la responsabilité de leur correction s'il y a lieu. De même, les déficiences des travaux des autres ne peuvent servir de justification à des déficiences dans les travaux d'une spécialité.
 - L'entrepreneur doit préparer et aviser l'architecte au moins 24 heures à l'avance pour faire approuver les étapes suivantes avant de continuer les travaux :
 - Avant la coulée du béton des murets de la terrasse
 - Après l'installation de l'ossature d'acier
 - Avant la pose du plâtré
- Réunions :
 - L'architecte convoque les réunions périodiques de chantier et en rédige les procès-verbaux.
- Aménagement du chantier et mesures provisoires :
 - L'entrepreneur installe et entretient à ses frais le local du chantier à l'intérieur du bâtiment.
- Installations provisoires: l'entrepreneur installe et paie les frais de service téléphonique, les premiers soins, le transport et les autres services nécessaires à l'exécution des travaux.
- Protection de l'ouvrage et des biens: protéger, élargir, soutenir, délimiter, enlever et rétablir ou remettre en bon état, à la satisfaction de l'architecte, chaque partie de l'ouvrage rencontrée ou qui a été dérangée ou endommagée durant les travaux. Tout dommage causé du fait des travaux, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du périmètre du chantier est réparé promptement sans changement dans les coûts et les délais. Éviter de charger une partie de l'ouvrage d'un poids qui en compromettrait la sécurité ou qui engendrerait une déformation permanente.
- Salubrité : tenir au minimum les inconvénients engendrés par le bruit, la poussière et les rebuts. A chaque jour, enlever des lieux affectés par ces travaux, les déchets, débris et surplus de matériaux laissant les lieux dans un état de propreté acceptable, sans soulever de poussière, faire de bruit excessif ou provoquer d'autres inconvénients.
- Protection contre le feu: fournir et garder en état de fonctionnement des extincteurs portatifs dans chaque espace où s'effectuent des travaux.
- Matériaux et équipement :
 - Les travaux sont effectués en conformité avec les instructions des fabricants des produits utilisés; les accessoires tels que fixations mécaniques, adhésifs etc. et le mode de nettoyage sont ceux recommandés par eux.
- Cloture du chantier :
 - A la fin des travaux, l'entrepreneur devra remettre au maître de l'ouvrage un cahier d'entretien comprenant :
 - copie des dessins d'atelier fournis par les sous-traitants.
 - copie complète de la liste des sous-traitants et fournisseurs (nom, adresse, téléphone).
 - toutes les instructions et feuillets de garantie accompagnant la livraison des équipements et produits manufacturés.
 - une liste exacte des produits utilisés pour les finitions (fabricant, modèle, couleur).

- CHARGES PARTICULIÈRES**
- Préparation du terrain
 - L'entrepreneur devra s'assurer auprès des autorités compétentes (Info-excavation, Méro de Montréal, Municipalité) qu'aucuns ouvrages de gaz, d'électricité ou autres ne sera touché par les travaux. Une conduite de gaz est présente sur le mur nord et devra être protégé durant les travaux.
 - Raccorder le nouveau drain français et le nouveau drain de plancher de la terrasse à l'égoût existant ou si absent, le raccorder au drain municipal.
 - Au creusage de la nouvelle terrasse, ragréer ou refaire à neuf si requis, tout ouvrage de drainage ou d'égoût de l'édifice.
 - Prévoir la réflexion du trottoir municipal si l'existant est endommagé par les travaux. Prévoir les permis municipaux nécessaires.
 - Béton
 - Selon les recommandations de l'ingénieur en structure
 - Maçonnerie
 - Pierre: tel que l'existant: pierre patinée, taille: tel que l'existant au même niveau. Fournir un échantillon pour approbation.
 - Métaux
 - linteaux et colonne d'acier selon les recommandations de l'ingénieur en structure
 - métaux ouvré: au pourtour de la terrasse, garde-corps en acier peint. voir détail.
 - Revêtement métallique : Aluminium pré-plié en atelier et peint en usine. Couleur au choix de l'architecte.
 - Épaisseur de 1/2" d'épaisseur.
 - Solage métallique en acier prépeint. Couleur au choix de l'architecte.
 - CHARPENTERIE BRUTE
 - Bois d'œuvre en épinette séchée au four Fixation en acier galvanisé. Panneau en contre plaqué d'épinette de type extérieur.
 - MENUISERIE DE FINITION
 - Plinthe : 1/2" x 2 1/2" en pin clair de noeu peint blanc. HORS MANDAT
 - Cadre de finition 1/2" x 2 1/2" en pin clair de noeu peint blanc
 - ISOLANT ET ÉTANCHÉITÉ
 - Isolant de fibre de verre de type Fiberglass ou équivalent
 - Isolant de polystyrène extrudé de type Styrofoam SM ou équivalent
 - Panneau isolant de polystyrène expansé type II jointé avec pare-air intégré de type Isoclad 1" scellé au ruban
 - Matériau incombustible de type Fiberglass Quiltek ou équivalent
 - Membrane de plastique gaufree scellée de type Miradram ou Delta M.S. fixée mécaniquement.
 - Pare-vapeur de polyéthylène type 1 selon le standard de construction
 - Pare-air de type Tyvek ou équivalent selon le standard de construction
 - Membrane d'étanchéité autocollante de type 3M ou équivalent
 - Urêthane pulvérisé
 - Panneau isolant Enermax de la cie BP
 - PORTES ET FENÊTRES EXTÉRIEURES
 - Porte principale: de la cie Alumico, porte isolée Série 3020, couleur au choix de l'architecte. Quincaillerie: poignée AR1000, ferme-porte, manette de relâche H20, serrure à pen dormant de type Medeco incluant 3 clés, plaque de protection H90
 - Portes coulissantes de la cie Alumico, Série 3000 isolée, cadre 600 isolé, 1 panneau fixe et deux panneaux coulissants sur le fixe. Couleur au choix de l'architecte. Quincaillerie standard, verroux H17.
 - Porte battante en acier isolée à peindre, couleur au choix de l'architecte.
 - PORTES INTÉRIEURES
 - porte d'issue : à îme pléne homologuée ULC 20min à peindre.
 - porte de salle débans : à îme pléne à peindre
 - FINITION
 - Ossature métallique:
 - barres résilientes, selon les standards de construction.
 - montants métalliques sT4 et sT6
 - Panneaux de gypse:
 - Gypse Firecode de type CGC Sheetrock où requis selon la légende des cloisons type.
 - Carreaux de céramique:
 - Plancher en céramique: Préparation avec du mortier de nivellement PLANIPATCH. Carreaux de céramique 24x48 au choix de l'architecte, adhésif de type Kerabond de MAPEI et coulis de plancher MAPEI. Couleurs au choix de l'architecte. HORS MANDAT
 - Parquet de bois:
 - Plancher de bois franc tel que l'existant pour ragréage du plancher existant si requis. HORS MANDAT
 - Peinture
 - Préparer toutes les surfaces à peindre avec un apprêt scellant pour gypse
 - Deux couches de finition 100% acrylique. Couleur au choix de l'architecte. Une seule couleur. Fini Eggshell.
 - Produits spéciaux
 - Ebénisterie
 - Plomberie
 - Toilette: American standard Torino one piece
 - Évier American Imaginations 19.75 pouces Vaisseau blanc no. AI-1331. Robinet Moen Modèle n° L84713
 - ÉLECTRICITÉ
 - Voir plan d'électricité. Capacité chauffante des plinthes électriques, prises de courants à mettre aux normes selon les recommandations de l'électricien.
 - Appareils d'éclairage, voir bordereau d'électricité.
 - Appareils de protection incendie: détecteurs de fumée, éclairage d'urgence et affichage de sorties selon les normes en vigueur et les recommandations de l'électricien.



- COMPOSITIONS CLOISONS TYPES**
- P1 PLANCHER ÉTAGE**
-nouvelle céramique 12" x 24"
-contreplaqué 1/2" vissé et collé
-contreplaqué 1/2" vissé et collé
-poignées voir structure
-fourure 1x3 @ 24" c/c
-2 gypse 1/2" type X
- P2 PLANCHER ÉTAGE ULC 1 HRE**
-revêtement de finition existant
-ossature de bois existante
-isolant acoustique
-fourure 1x3 @ 24" c/c
-barre résiliente
-2 gypse 1/2" type X
- M1 MUR EXTÉRIEUR PIERRE**
- pierre de taille 3 1/2"
- espace d'air 1"
- panneau isolant de polystyrène expansé type II jointé avec pare-air intégré de type Isoclad 1" scellé au ruban
- panneau intermédiaire, OSB 1/2" voir structure
- montant métallique sT4 @ 16" espacement voir structure
- urêthane pulvérisé R20
- fourures 1"x3" @ 16" c/c
- gypse 5/8" type X peint
- M2 MUR EXTÉRIEUR EXISTANT BRIQUE**
-mur extérieur existant en brique (sans gypse)
-montant métallique sT3 @16" c/c
-laine de verre 2 1/2"
-énormax rubanné, scellé au ruban
-fourures horizontales
-gypse 5/8"
- M3 MUR EXTÉRIEUR ACIER**
- revêtement Viconest corroyé | Couleur Brun Foncé
à coordonner avec fenestration
- fourures métal 1" @ 16" c/c
- panneau isolant de polystyrène expansé type II jointé avec pare-air intégré de type Isoclad 1" scellé au ruban
- panneau intermédiaire, OSB 1/2" voir structure
- montant métallique sT4 @ 16" espacement voir structure
- urêthane pulvérisé 1-1/2" max (1 passe)
- montant métallique sT4 @ 16" c/c
- laine de verre 2 1/2"
- énormax rubanné, scellé au ruban
- fourures horizontales
- gypse 5/8" type X
- M4 TYMPAN EXTÉRIEUR BOIS**
- revêtement Viconest corroyé | Couleur Brun Foncé
- contreplaqué peint à repeindre
- mur extérieur existant (sans gypse intérieur)
- urêthane pulvérisé 1-1/2" max (1 passe)
- fourure
- gypse 1/2" type X
- M5 MUR EXTÉRIEUR ALUMINIUM**
- parement d'aluminium tel que les fenêtres
- membrane d'étanchéité autocollante
- contreplaqué 1/2"
- fourure 1x3
- panneau isolant de polystyrène expansé type II jointé avec pare-air intégré de type Isoclad 1" scellé au ruban
- panneau intermédiaire, OSB 1/2" voir structure
- montant métallique sT4 @ 16" espacement voir structure
- urêthane pulvérisé R20
- pare-vapeur type 1 scellé au ruban
- fourures 1"x3" @ 16" c/c
- gypse 5/8" type X peint
- M6 MUR APPENTIS EXTÉRIEURES**
-ble d'acier prépeinte type profilé métal Viconest Tradition 100 couleur brun foncé: 66062
-fourure métallique
-osb 1/2"
-ossature de bois 2x6 @ 16" c/c
-urêthane pulvérisé R20
-revêtement métallique
- T1 TOITURE APPENTIS EXTÉRIEURES**
-ble d'acier prépeinte type profilé métal Viconest Tradition 100 couleur brun foncé: 66062
-fourure métallique
-osb 1/2"
-ossature de bois 2x6 @ 16" c/c
-urêthane pulvérisé R20
-fourure
-ble d'acier prépeinte
- C1 Cloison intérieure**
-montant métallique ST4 @ 16" c/c
-gypse 1/2" type X
- C2 Cloison intérieure ULC 1 heure**
-gypse 1/2" type X
-montant métallique ST4 @ 16" c/c
-laine de fibre de roche coupe feu dans l'épaisseur des montants
-gypse 1/2" type X

réalisation

NATHALIE THIBODEAU
ARCHITECTE

6652 D'IBERVILLE
MONTRÉAL, QUÉBEC
H2G 2C6

nthibodeau@narchitecte.ca
T 514. 373.7200
F 514. 373.7200

scsbu

notes

5	émis pour construction rev2	20.11.04
4	émis pour construction rev1	20.10.22
3	émis pour construction	20.08.16
2	émis pour soumission rev.3	20.05.04
1	émis pour soumission rev.2	20.04.23
0	émis pour permis et soumission	19.03.26

no. référence date

propriétaire

BRECAN
410 rue Ontario Est
Montréal Qc H2L 1N6

projet

1781 rue St-Denis
Montréal, H2X 3K4

dessin

bordeaux et
devis de performance

échelle

1/4" = 1'-0"

émission

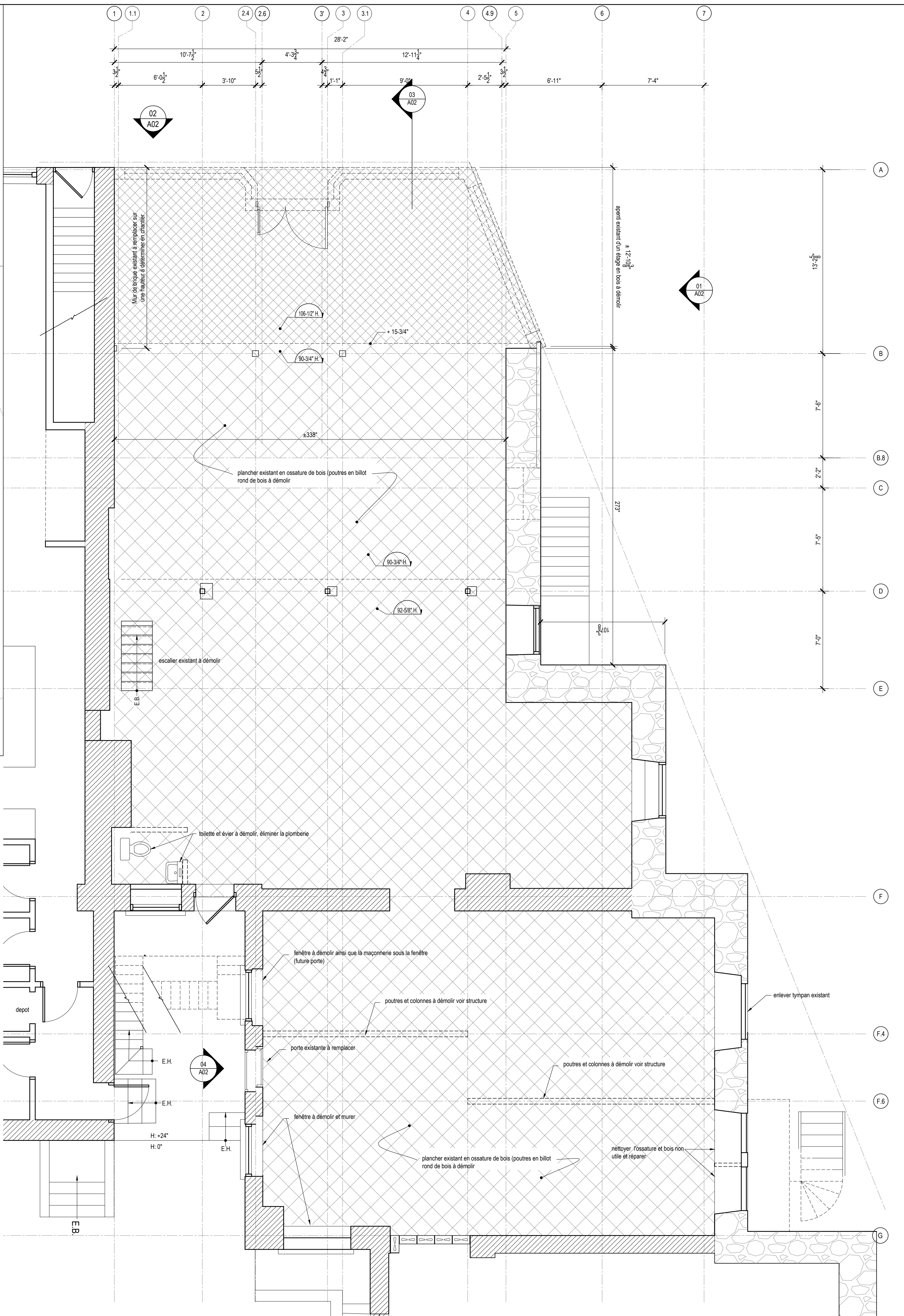
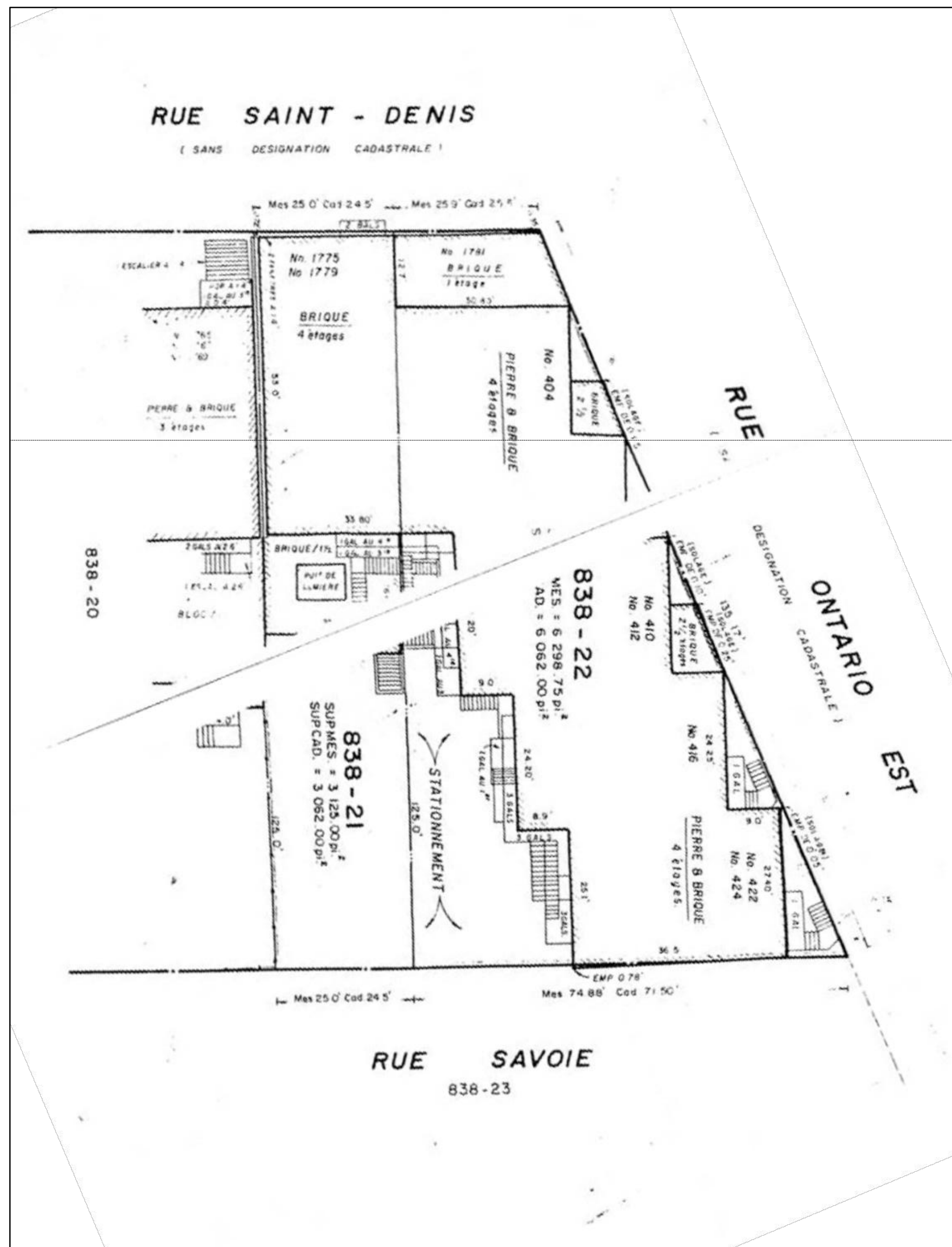
émis pour coordination

date

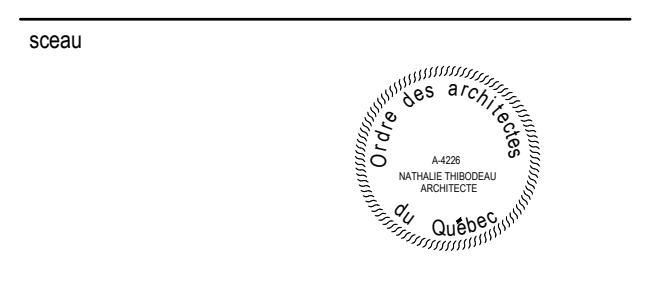
feuille no.

26 mars 2019

A00



réalisation
NATHALIE THIBODEAU
 ARCHITECTE
 6652 D'IBERVILLE
 MONTRÉAL, QUÉBEC
 H2G 2C6
 nthibodeau@narchitecte.ca
 T 514. 373.7200
 F 514. 373.7200



notes

5	émis pour construction rev1	20.10.22
4	émis pour construction	20.08.16
3	émis pour soumission rev.3	20.05.04
2	émis pour soumission rev.2	20.04.23
1	émis pour permis et soumission	19.03.26
0	émis pour coordination	18.12.10
no.	référence	date

propriétaire
BRECAN
 410 rue Ontario Est
 Montréal Qc H2L 1N6

projet
 1781 rue St-Denis
 Montréal, H2X 3K4

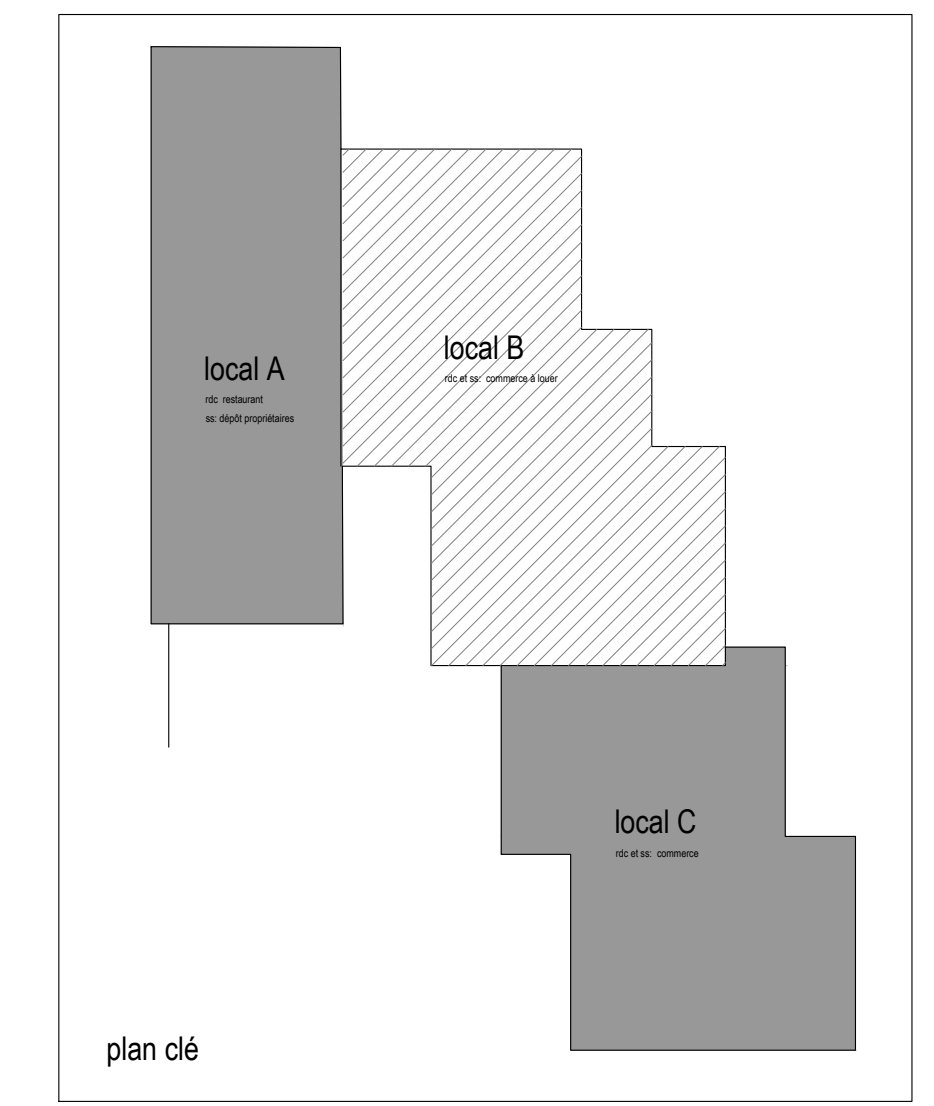
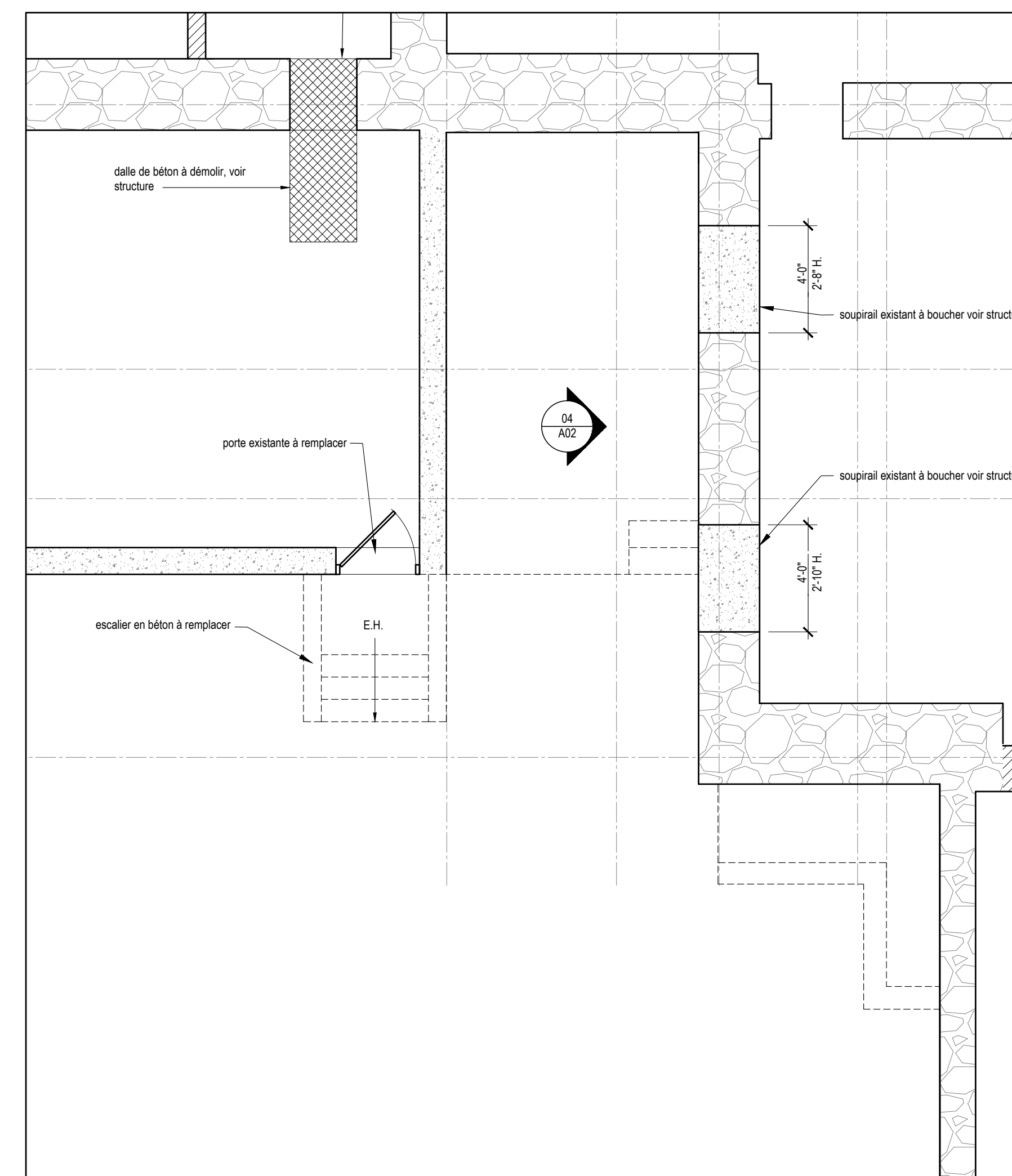
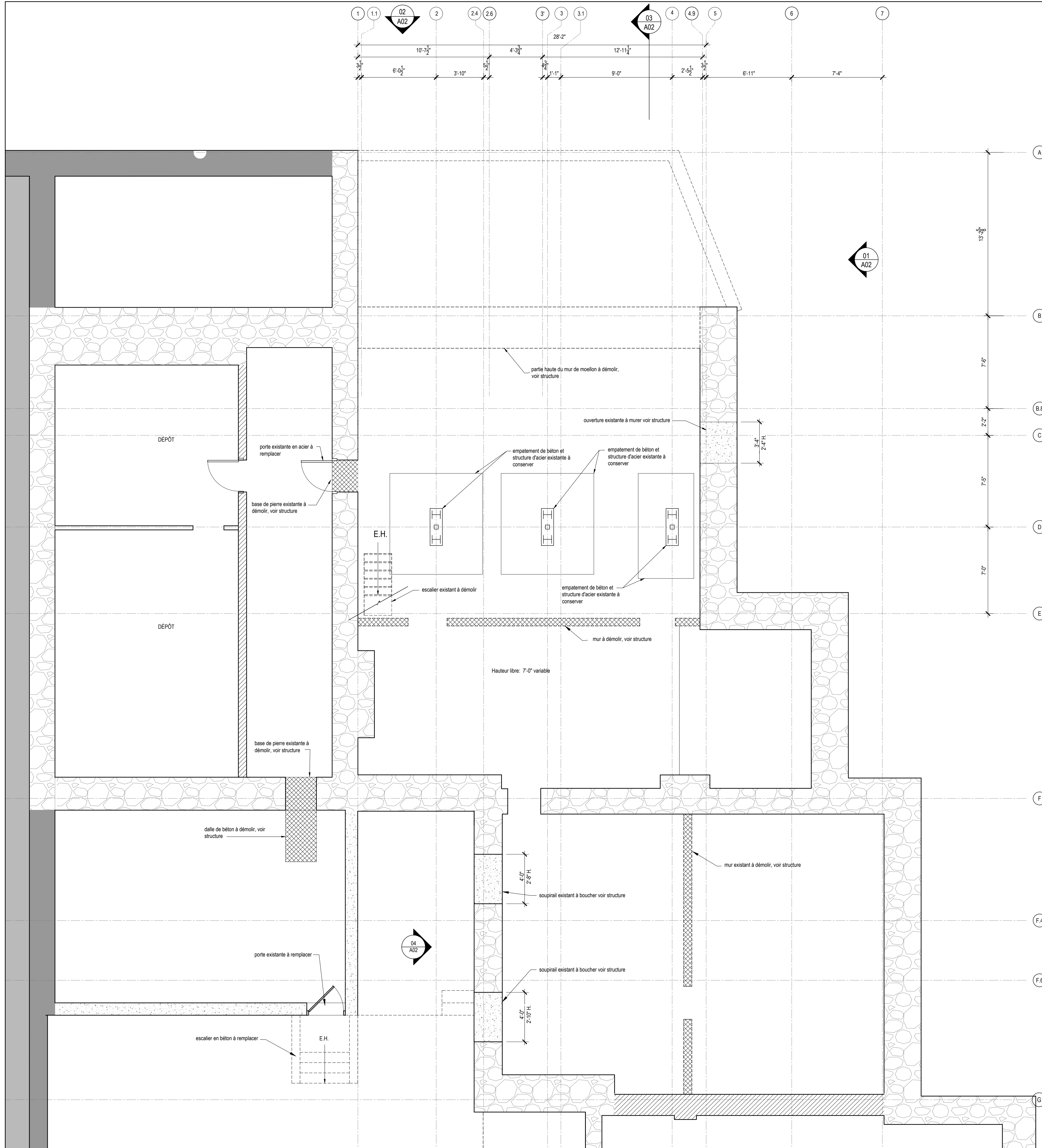
dessin
démolition
rez-de-chaussée

échelle
 1/4" = 1'-0"

émission
 émis pour coordination

date
 10 décembre 2018

feuille no.
A01



réalisation
NATHALIE THIBODEAU
 ARCHITECTE
 6652 D'IBERVILLE
 MONTRÉAL, QUÉBEC
 H2G 2C6
 nthibodeau@narchitecte.ca
 T 514. 373.7200
 F 514. 373.7200



notes

5	émis pour construction rev1	20.10.22
4	émis pour construction	20.08.16
3	émis pour coordination	20.06.29
2	émis pour soumission rev3	20.05.04
1	émis pour soumission rev2	20.04.23
0	émis pour soumission	20.04.17
no.	référence	date

propriétaire
BRECAN
 410 rue Ontario Est
 Montréal Qc H2L 1N6

projet
 1781 rue St-Denis
 Montréal, H2X 3K4

dessin
démolition
sous-sol

échelle
 1/4" = 1'-0"

émission
 émis pour coordination

date
 10 décembre 2018

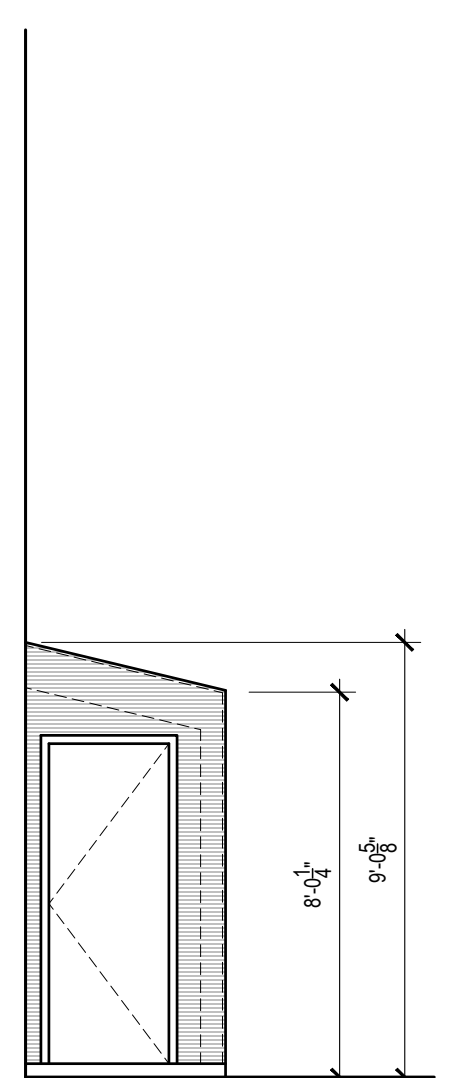
feuille no.
A01a



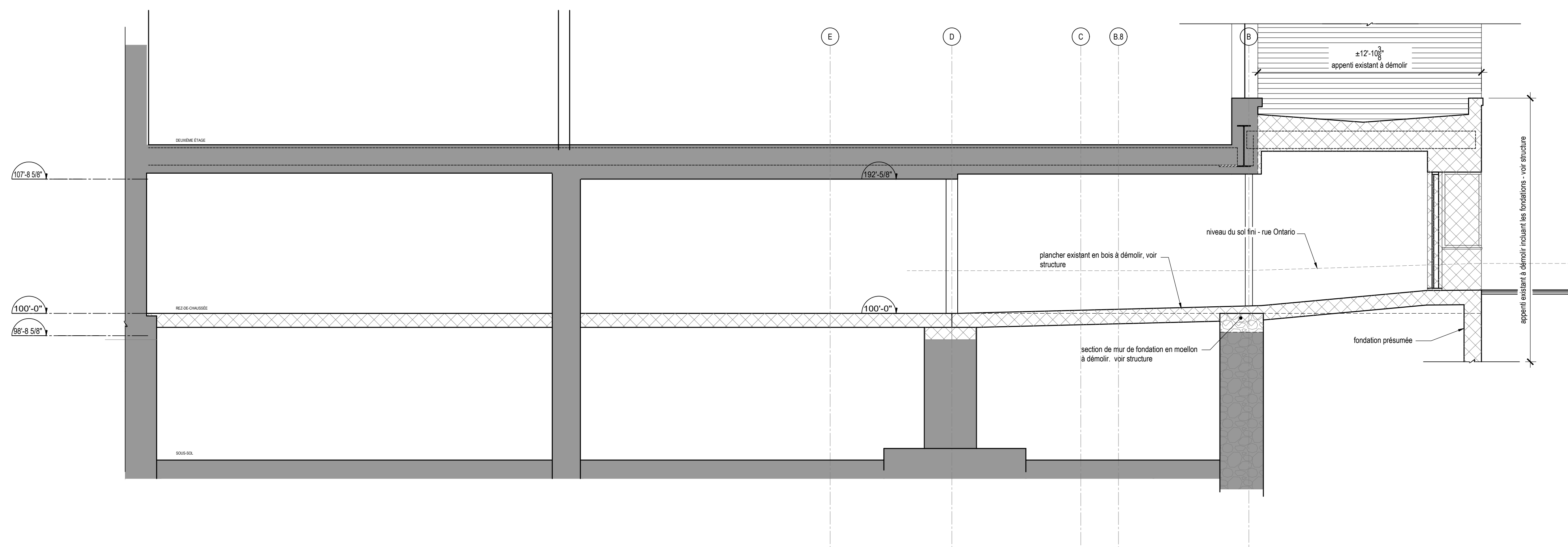
01 façade rue Ontario
A02 3/16"=1'-0"



02 façade rue St-Denis
A02 3/16"=1'-0"



04 élévation façade arrière
A02 1/4"=1'-0"



03 coupe longitudinale
A02 1/4"=1'-0"

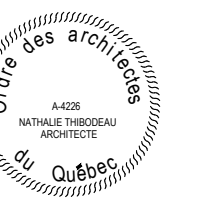
réalisation

NATHALIE THIBODEAU
ARCHITECTE

6652 D'IBERVILLE
MONTREAL, QUEBEC
H2G 2C6

nthibodeau@narchitecte.ca
T 514. 373.7200
F 514. 373.7200

scsru



notes

5	émis pour construction rev1	20.10.22
4	émis pour construction	20.08.16
3	émis pour soumission rev.3	20.05.04
2	émis pour soumission rev2	20.04.23
1	émis pour permis et soumission	19.03.26
0	émis pour coordination	18.12.10
no.	référence	date

propriétaire

BRECAN
410 rue Ontario Est
Montréal Qc H2L 1N6

projet

1781 rue St-Denis
Montréal, H2X 3K4

dessin

démolition
rez-de-chaussée

échelle

indiquée

émission

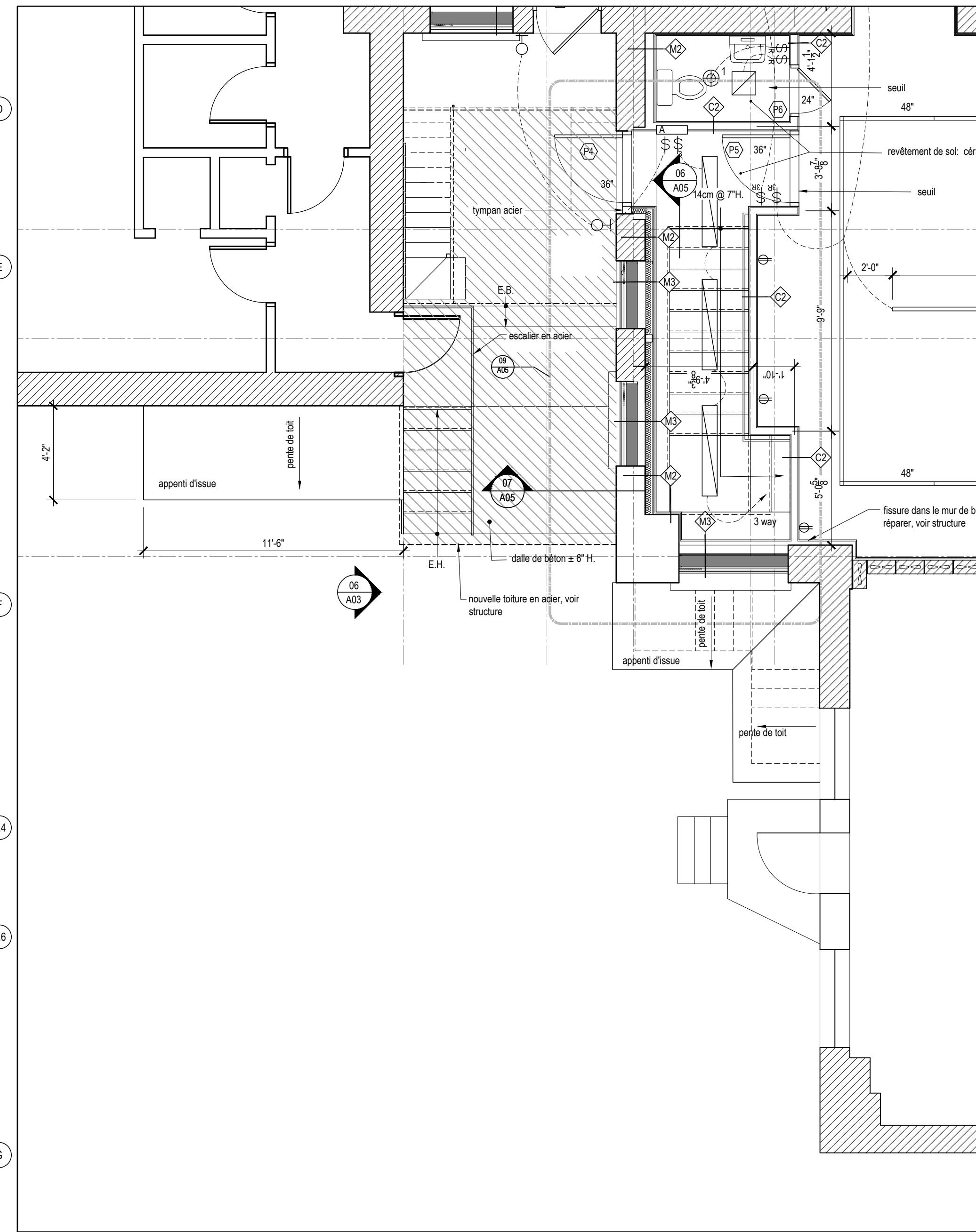
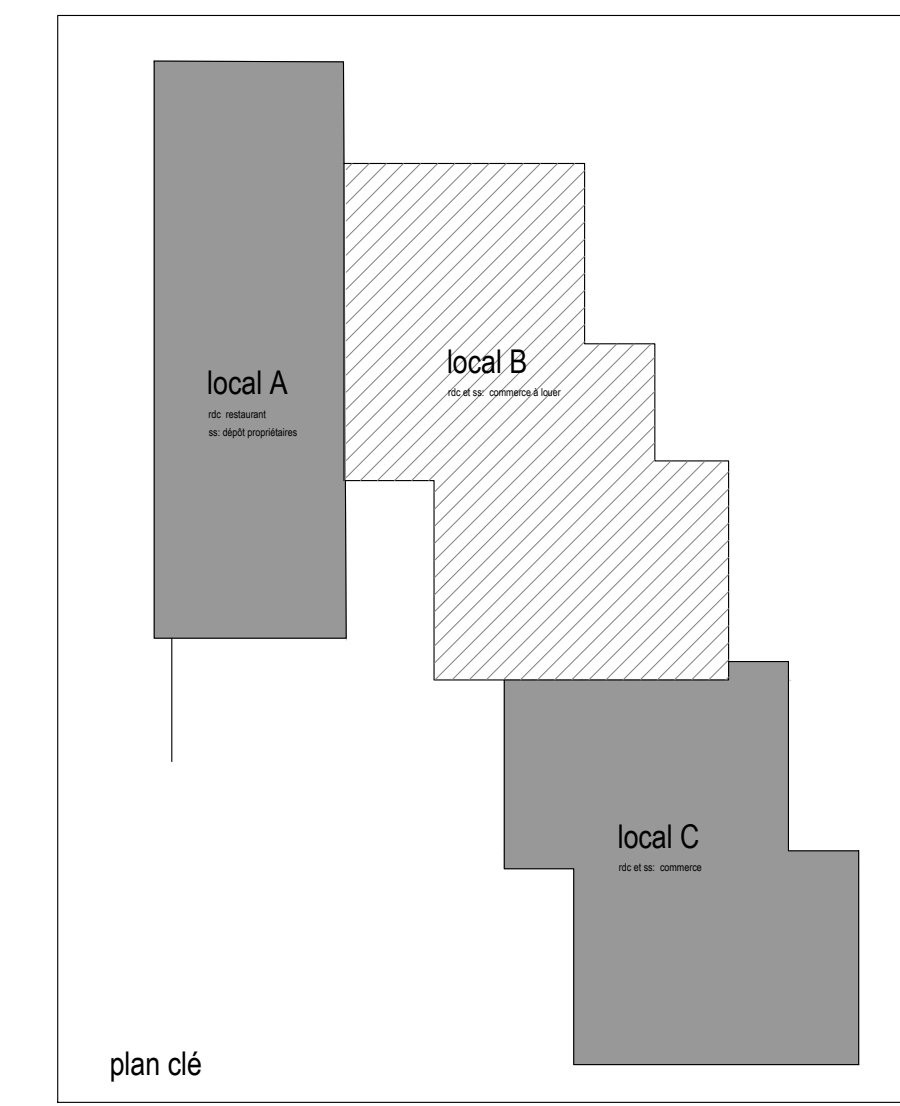
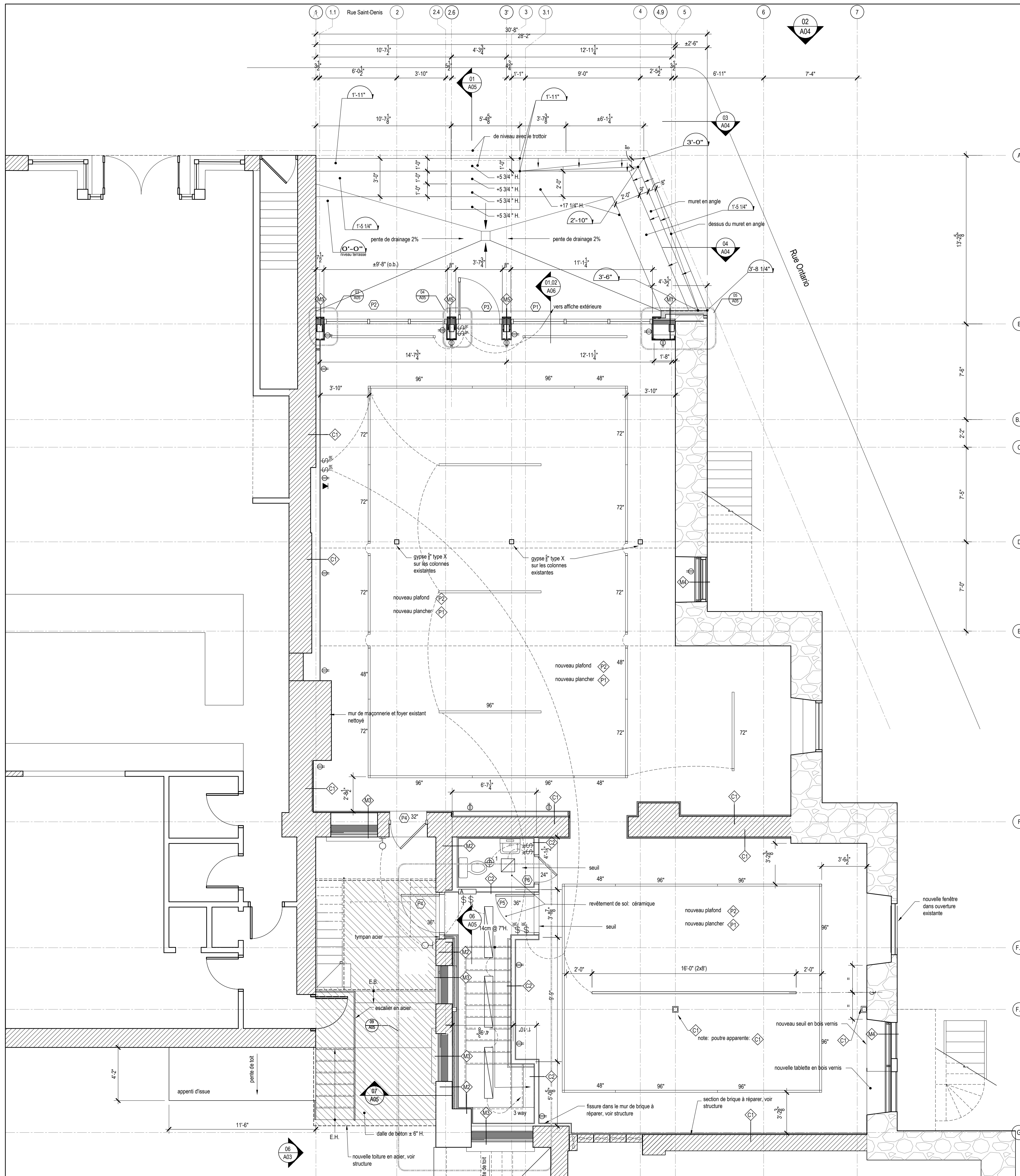
émis pour coordination

date

feuille no.

10 décembre 2018

A01



réalisation
NATHALIE THIBODEAU
 ARCHITECTE
 6652 D'IBERVILLE
 MONTRÉAL, QUÉBEC
 H2G 2C6
 nthibodeau@narchitecte.ca
 T 514. 373.7200
 F 514. 373.7200



notes

6	émis pour construction rev1	20.10.22
5	émis pour construction	20.08.16
4	émis pour soumission rev.3	20.05.04
3	émis pour soumission rev2	20.04.23
2	émis pour permis rev.1	19.11.15
1	émis pour permis et soumission	19.03.26
0	émis pour coordination	18.12.10
no.	référence	date

propriétaire
BRECAN
 410 rue Ontario Est
 Montréal Qc H2L 1N6

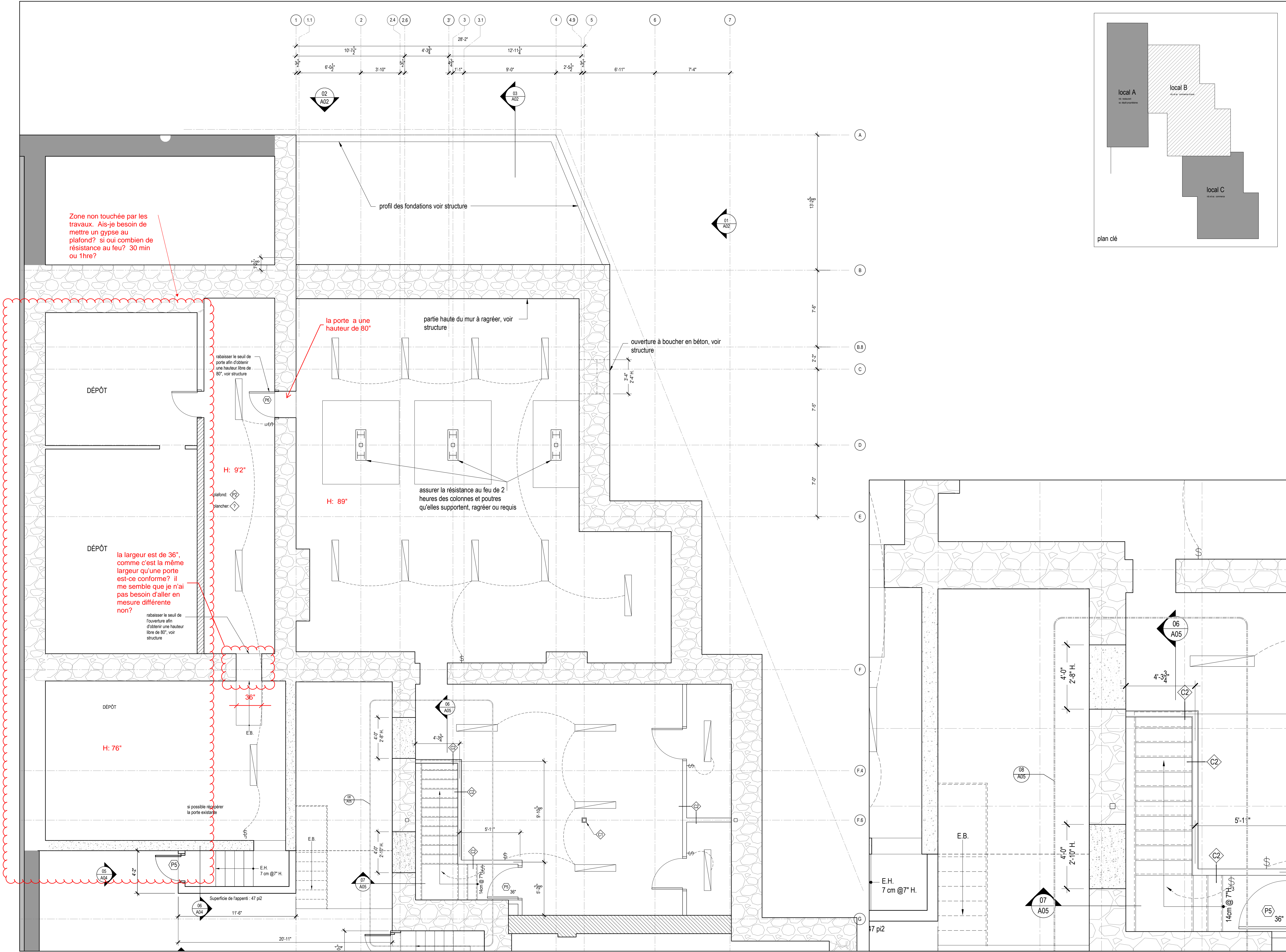
projet
 1781 rue St-Denis
 Montréal, H2X 3K4

dessin
 plan - réaménagement
 rez-de-chaussée

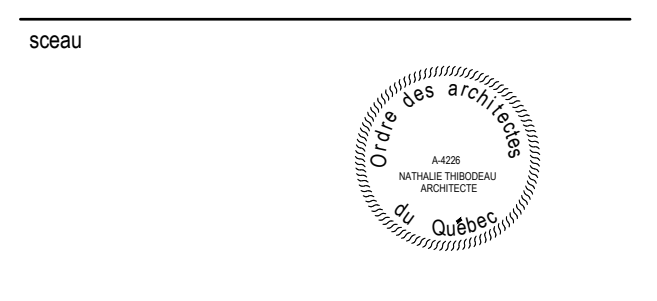
échelle
 indiquée

émission
 émis pour coordination
 date
 10 décembre 2018

feuille no.
A03



réalisation
NATHALIE THIBODEAU
 ARCHITECTE
 6652 D'IBERVILLE
 MONTRÉAL, QUÉBEC
 H2G 2C6
 nthibodeau@narchitecte.ca
 T 514. 373.7200
 F 514. 373.7200



notes

5	émis pour construction rev1	20.10.22
4	émis pour construction	20.08.16
3	émis pour coordination	20.06.29
2	émis pour soumission rev.3	20.05.04
1	émis pour soumission rev2	20.04.23
0	émis pour soumission	20.04.17
no.	référence	date

propriétaire
BRECAN
 410 rue Ontario Est
 Montréal Qc H2L 1N6

projet
 1781 rue St-Denis
 Montréal, H2X 3K4

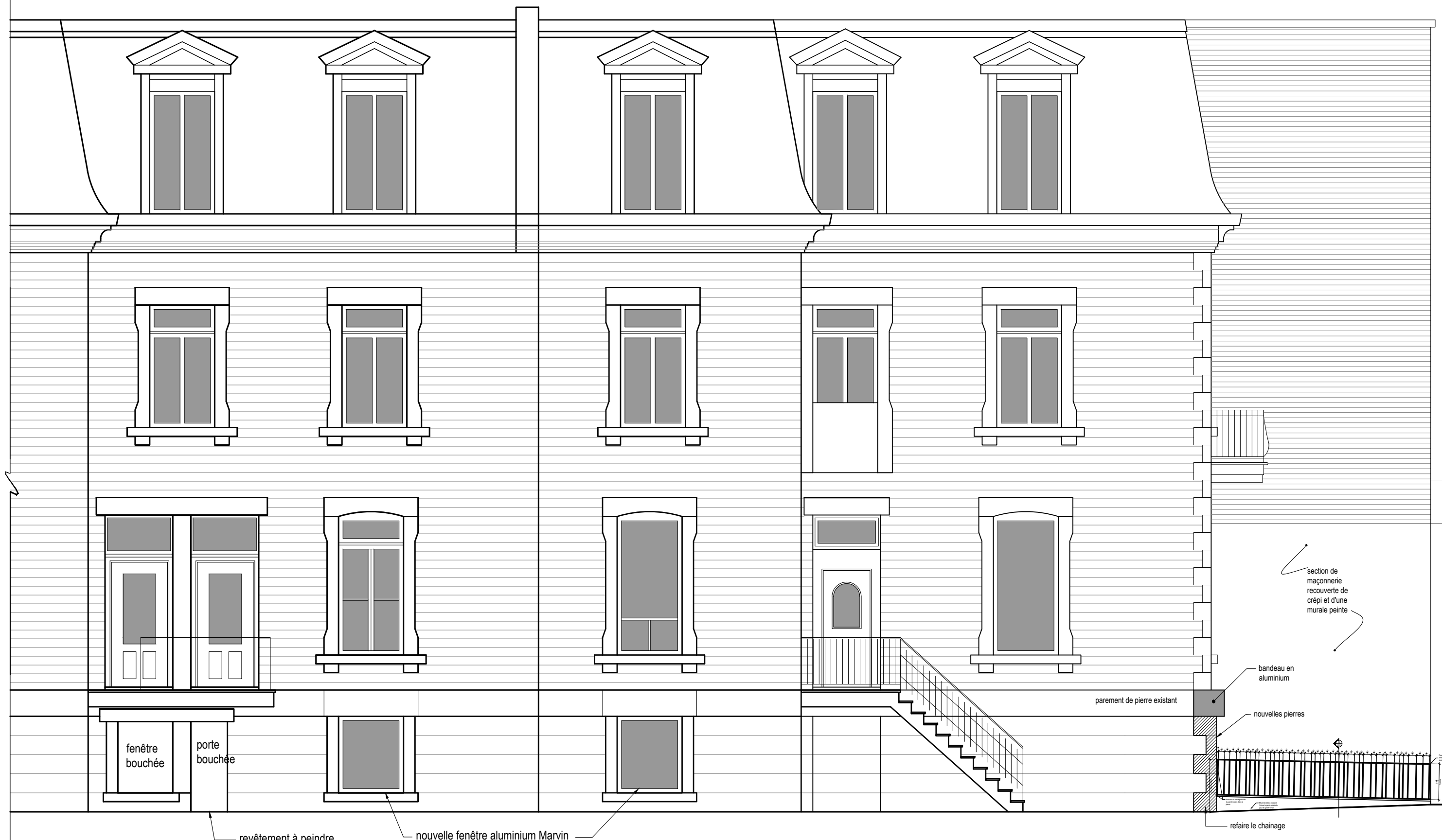
dessin
**plan - réaménagement
 sous-sol**

échelle
 1/4" = 1'-0"

émission
 émis pour coordination

date
 10 décembre 2018

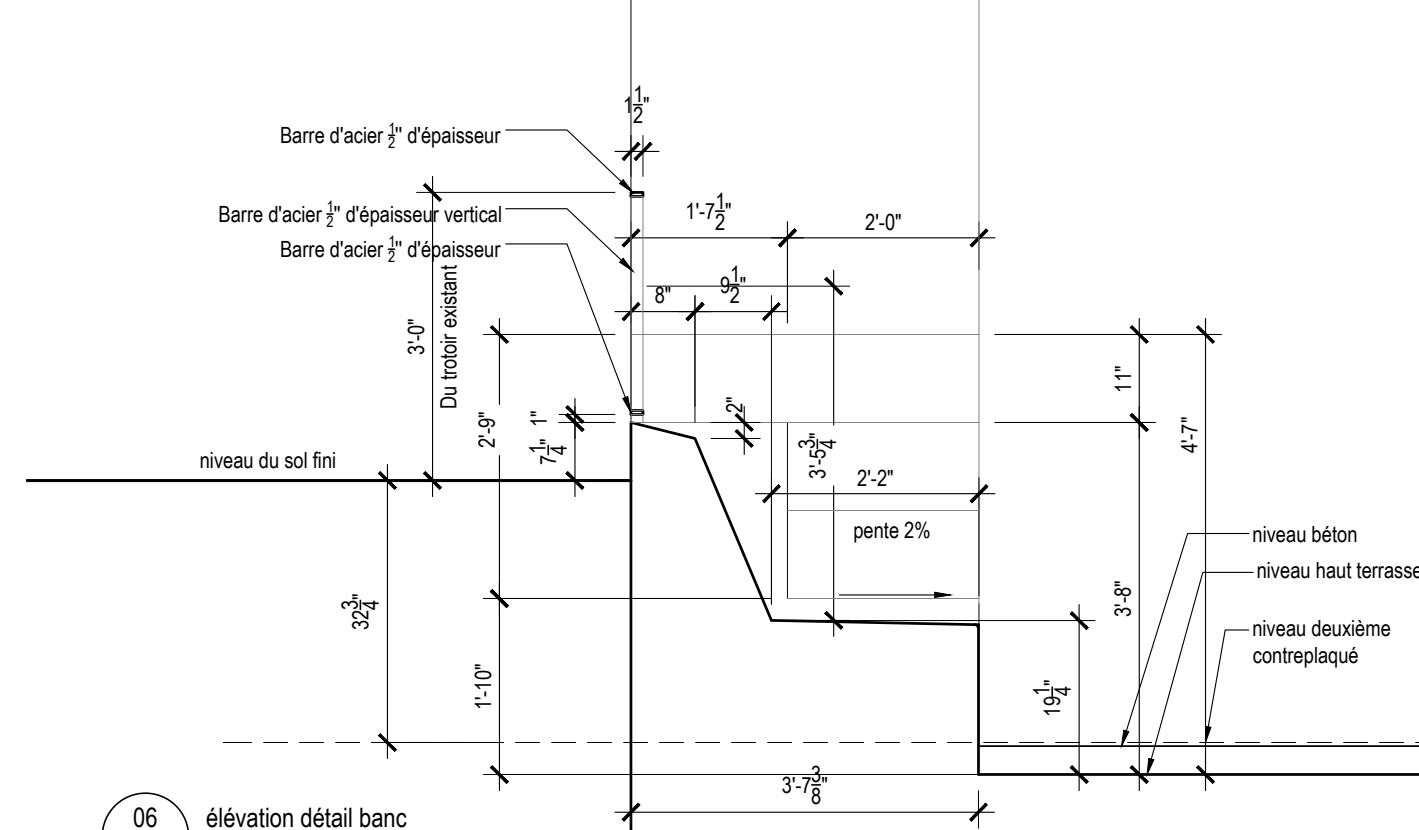
feuille no.
A03a



01
A04 façade rue Ontario
3/16"=1'-0"



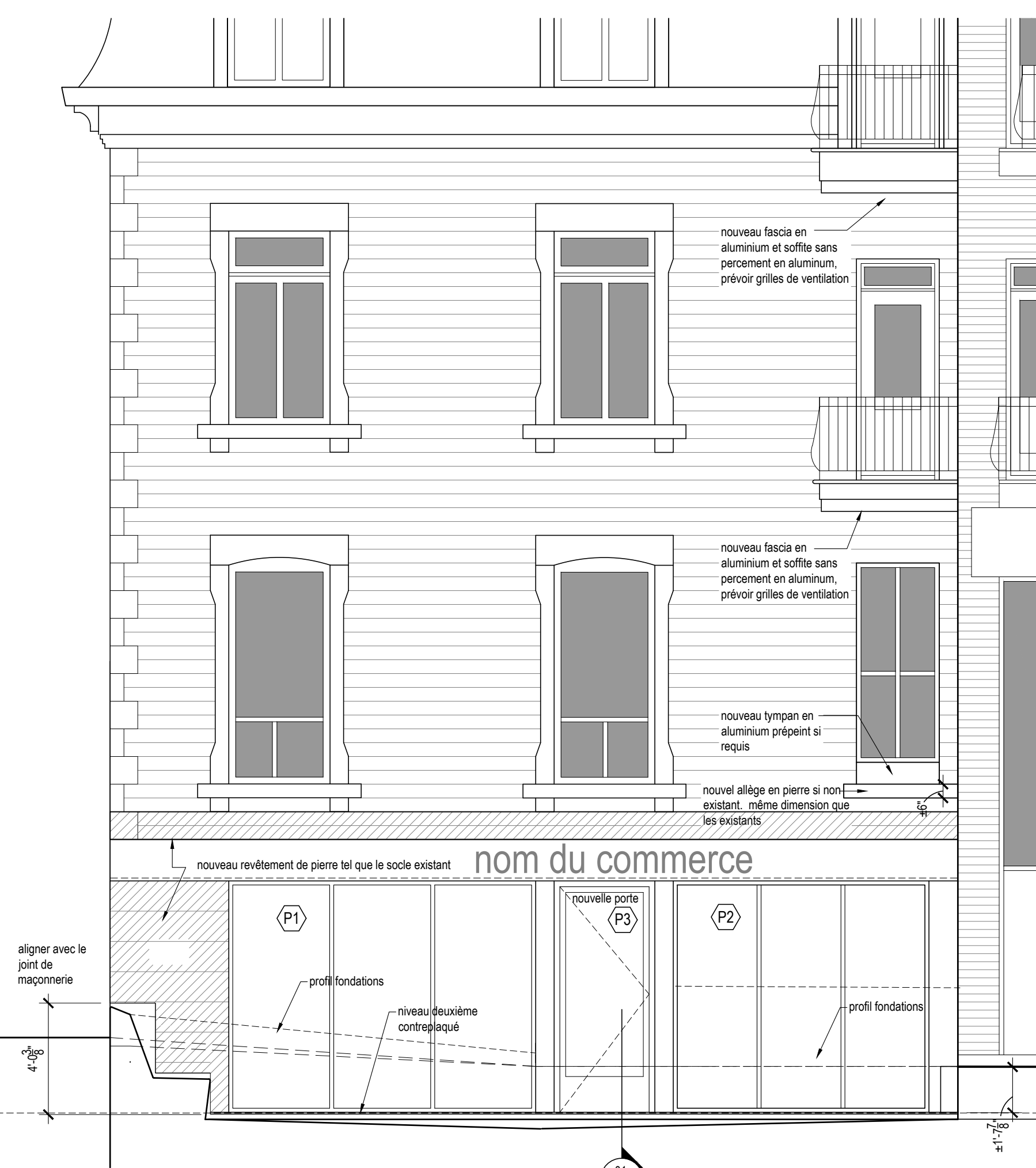
02
A04 façade rue St-Denis
3/16"=1'-0"



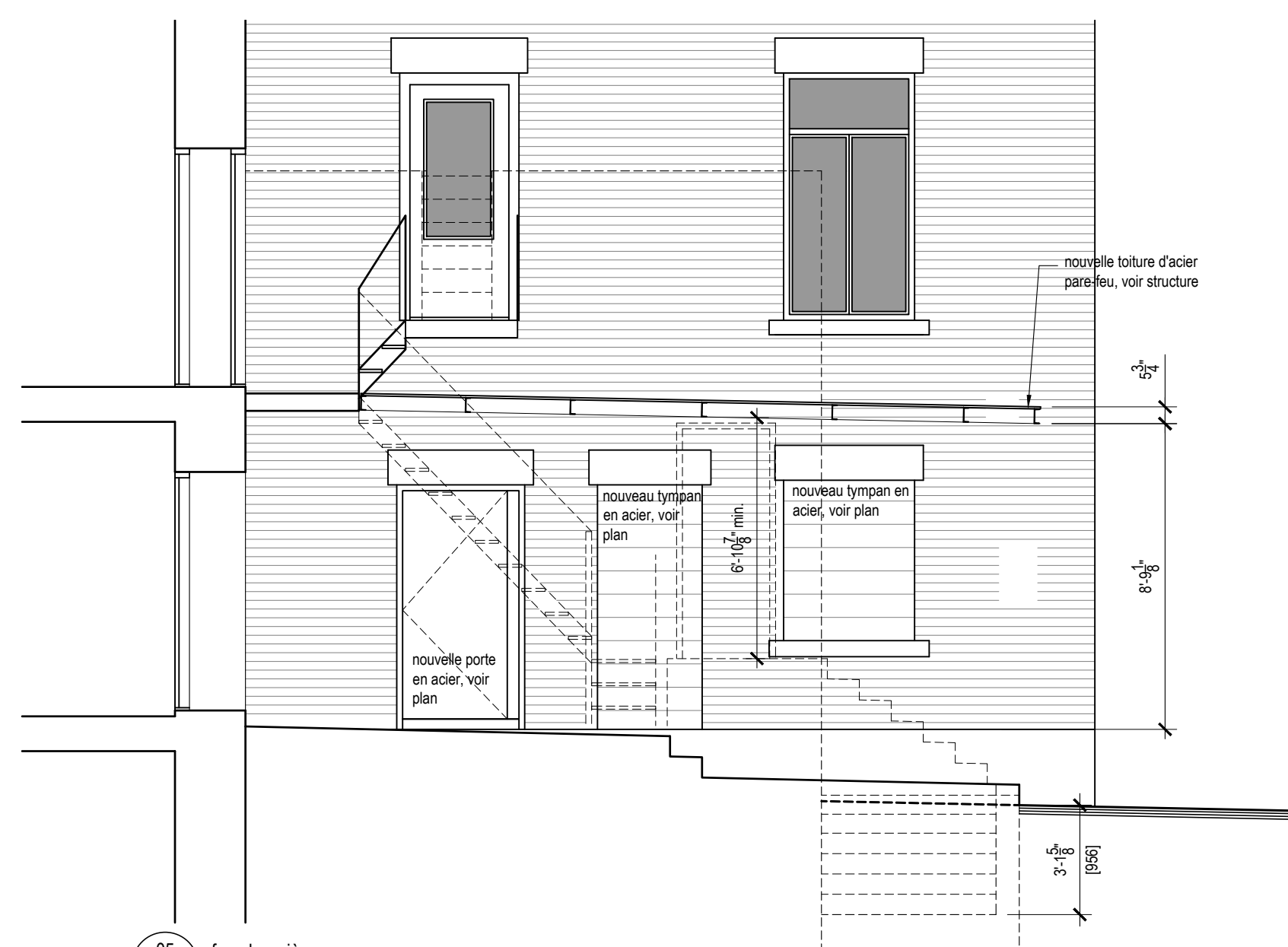
06
A04 élévation détail banc
1/2"=1'-0"



03
A04 façade avant - coupe rue
1/4"=1'-0"



04
A04 façade avant - coupe terrasse
1/4"=1'-0"



05
A04 façade arrière
1/4"=1'-0"

réalisation
NATHALIE THIBODEAU
ARCHITECTE
6652 D'IBERVILLE
MONTREAL, QUEBEC
H2G 2C6
nthibodeau@narchitecte.ca
T 514. 373.7200
F 514. 373.7200



notes

8	émis pour construction rev2	20.12.08
7	émis pour construction rev1	20.10.22
6	émis pour construction	20.08.16
5	émis pour soumission rev.3	20.05.04
4	émis pour soumission rev2	20.04.23
3	émis pour permis rev.3	19.12.17
2	émis pour permis rev2	19.11.15
1	émis pour permis et soumission	19.03.26
0	émis pour coordination	18.12.10
no.	référence	date

propriétaire
BRECAN
410 rue Ontario Est
Montréal Qc H2L 1N6

projet
1781 rue St-Denis
Montréal, H2X 3K4

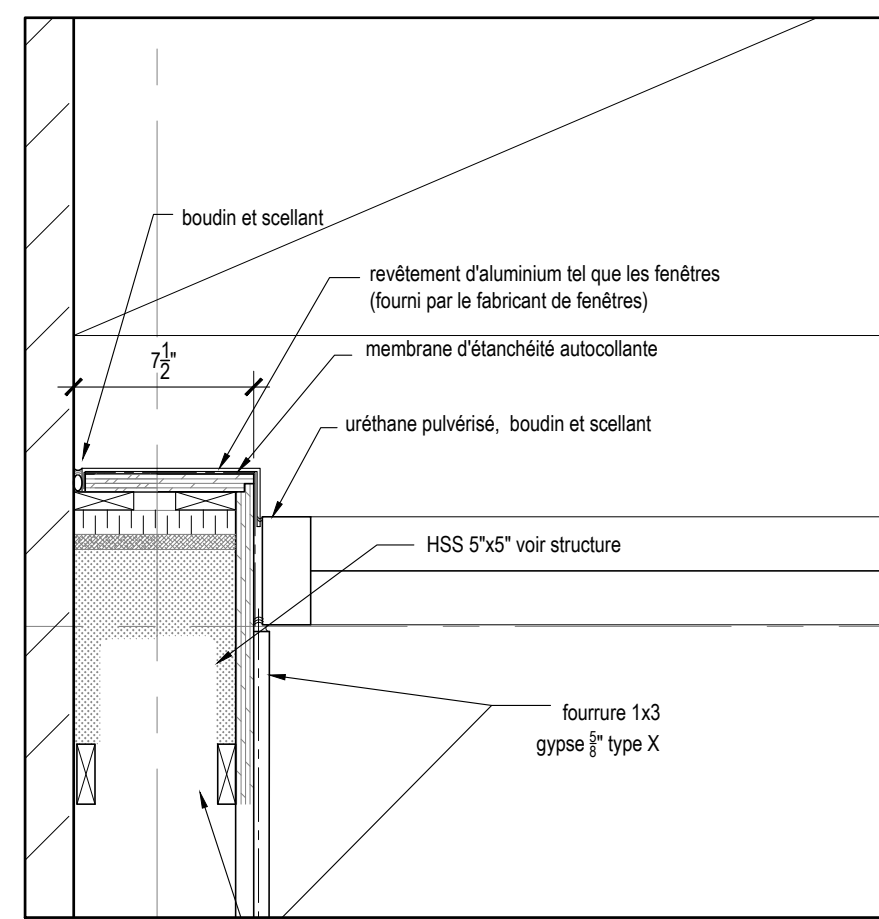
dessin
**réaménagement
élévations**

échelle
indiquée

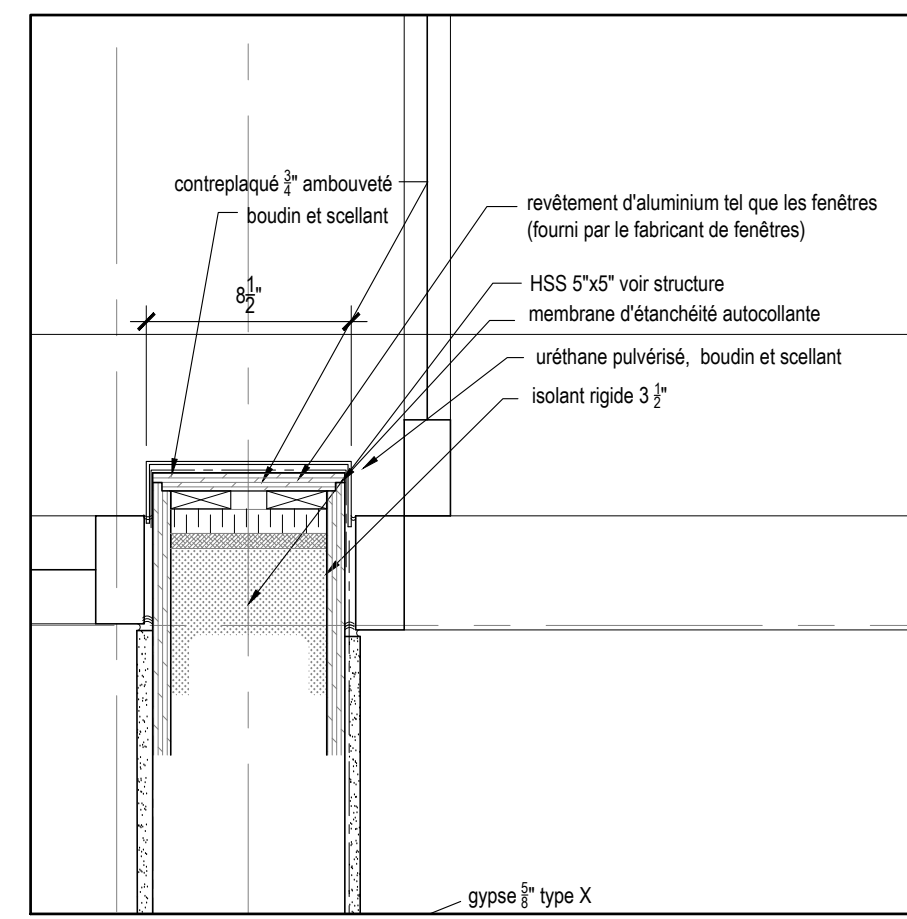
émission
émis pour coordination

date
10 décembre 2018

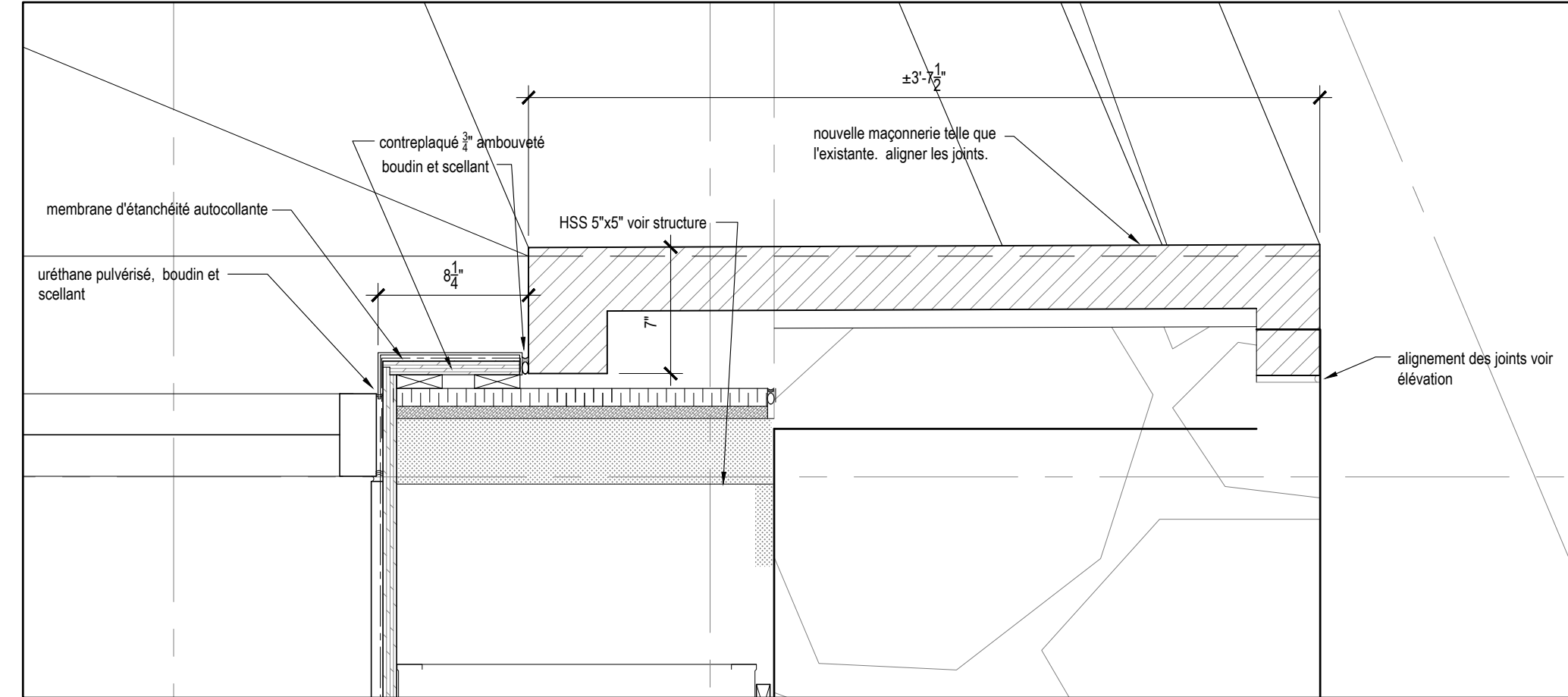
feuille no.
A04



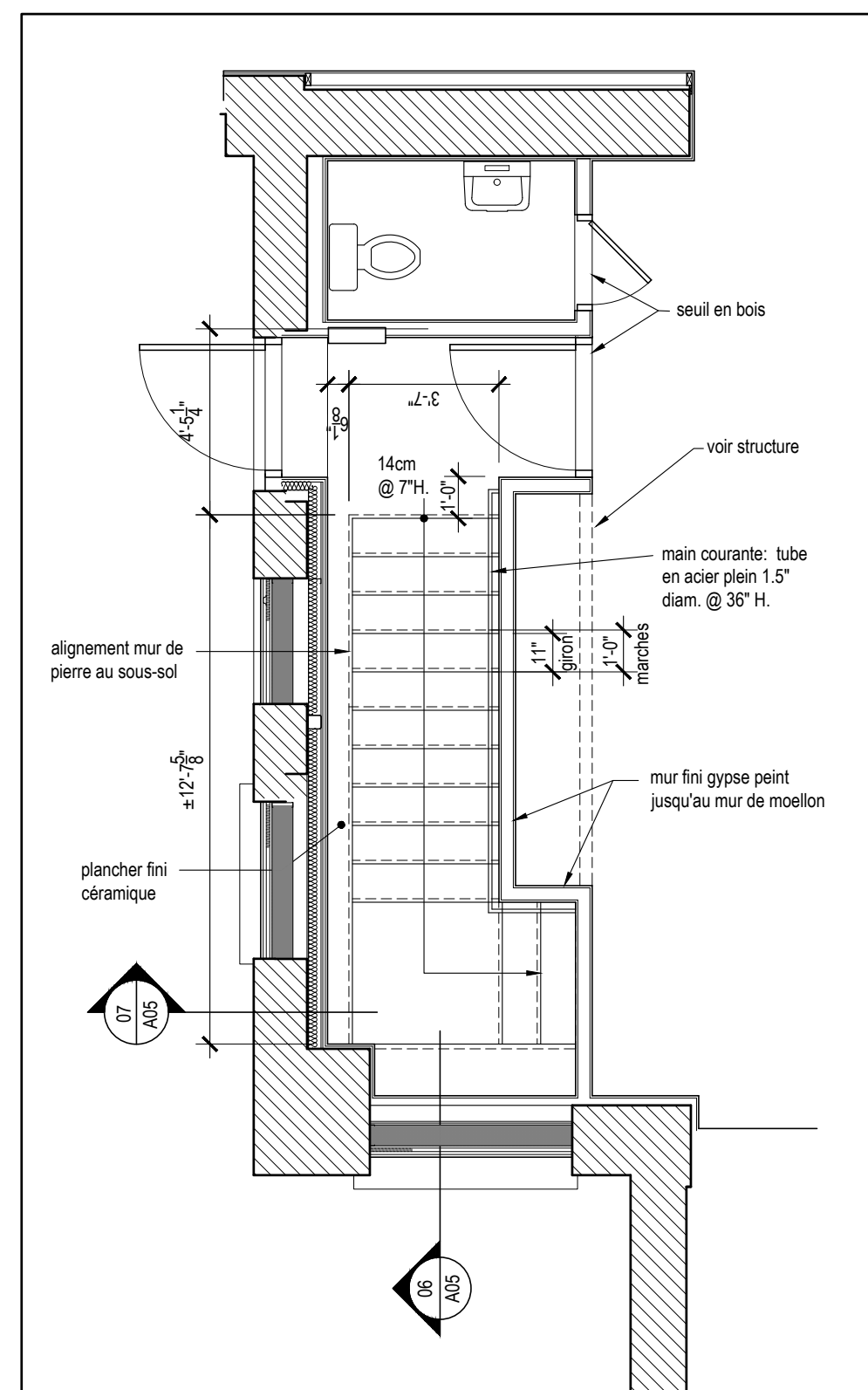
03 détail en plan
A05 1 1/2"=1'-0"



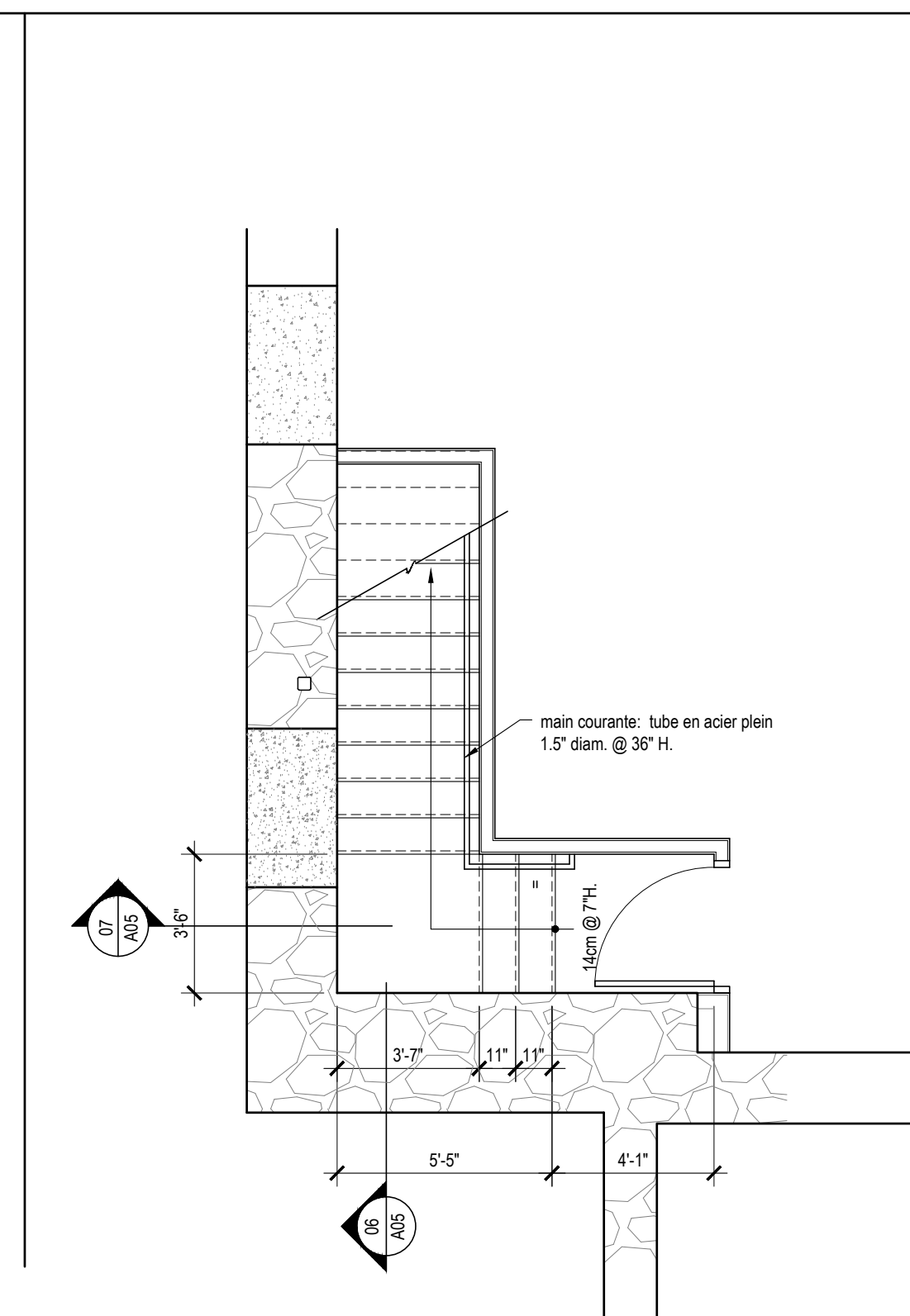
04 détail en plan
A05 1 1/2"=1'-0"



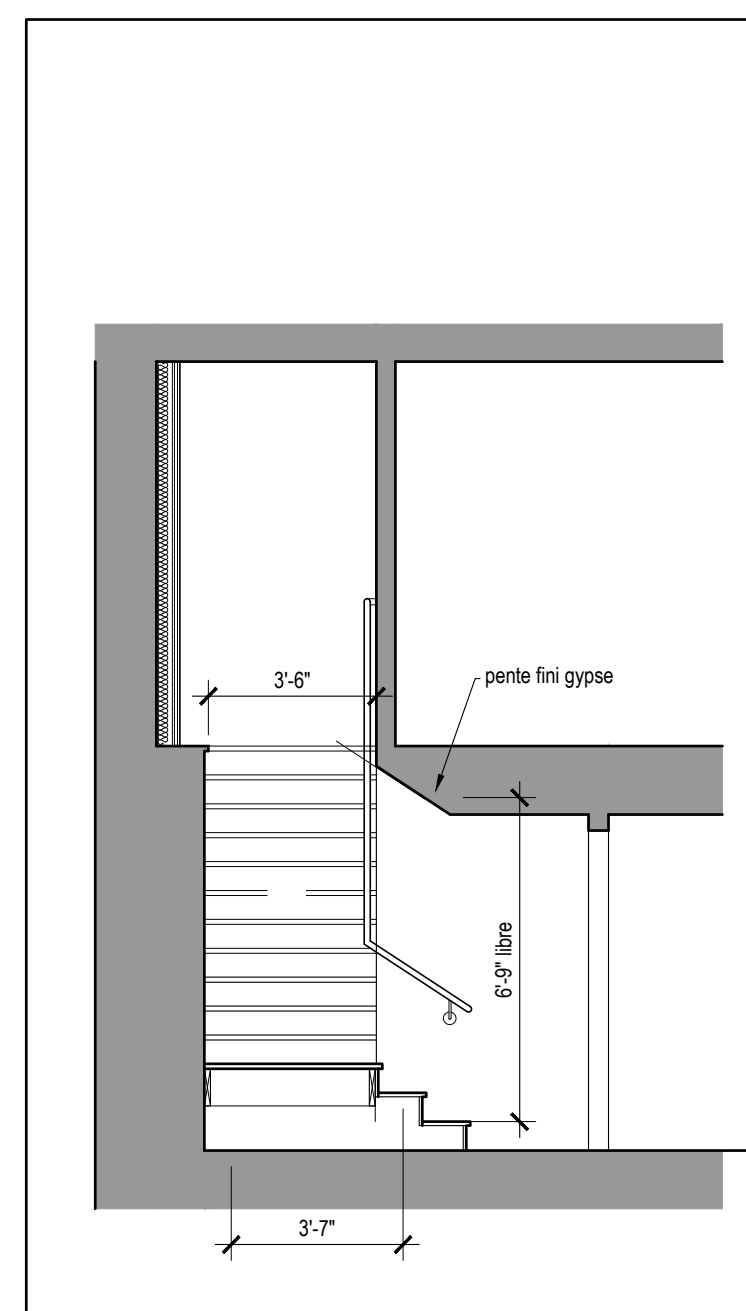
05 détail en plan
A05 1 1/2"=1'-0"



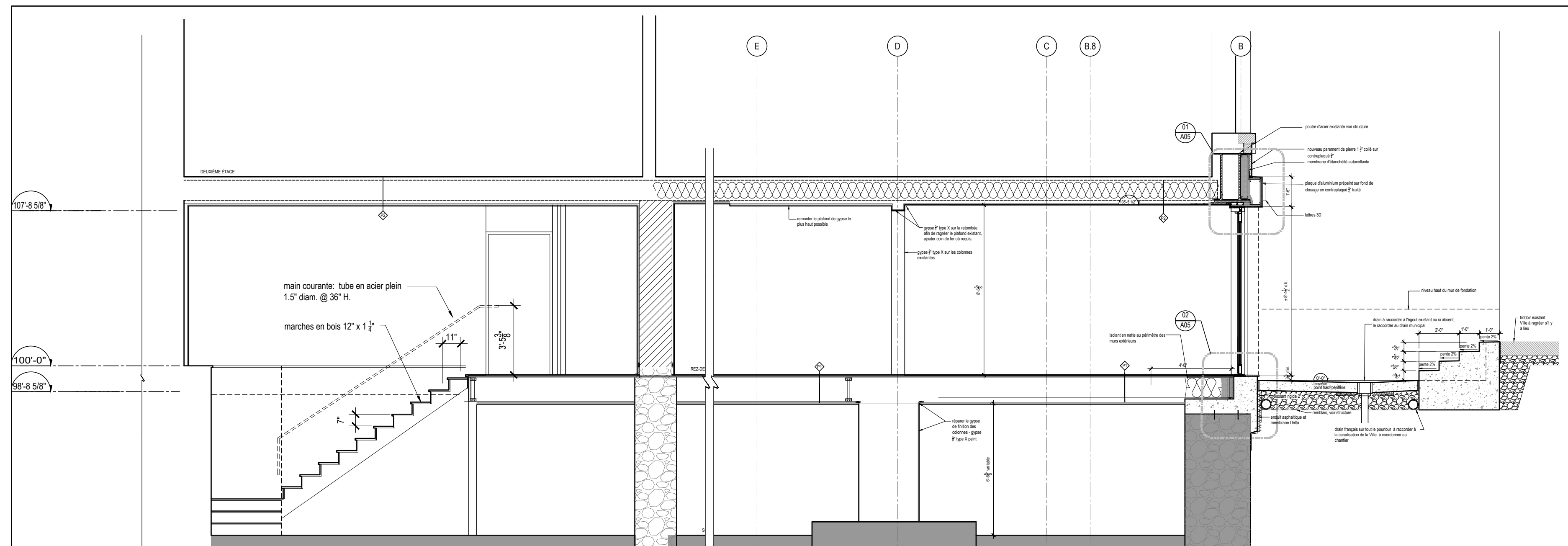
06 extrait plan rez-de-chaussée
A05 1/4"=1'-0"



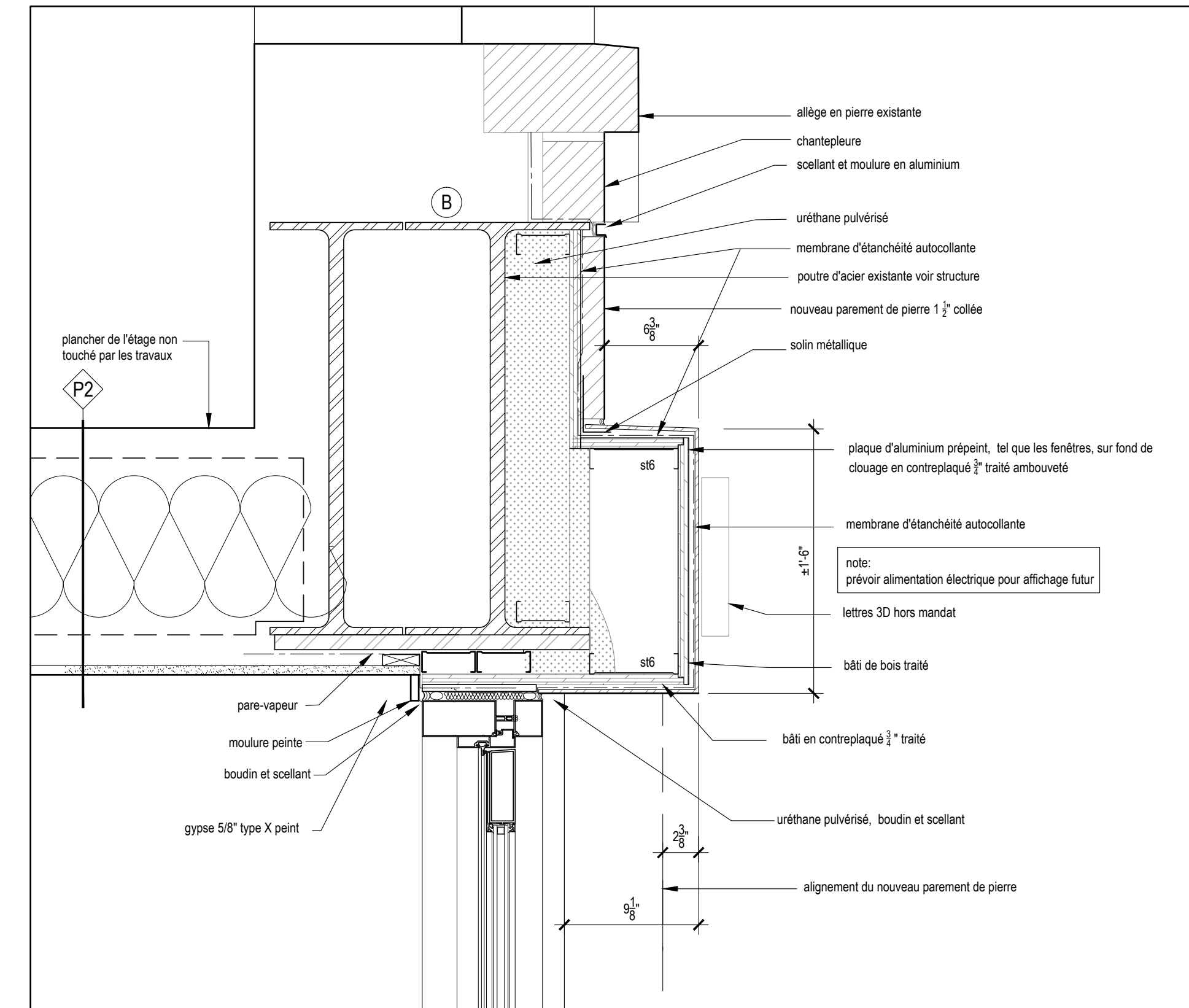
08 extrait plan sous-sol
A05 1/4"=1'-0"



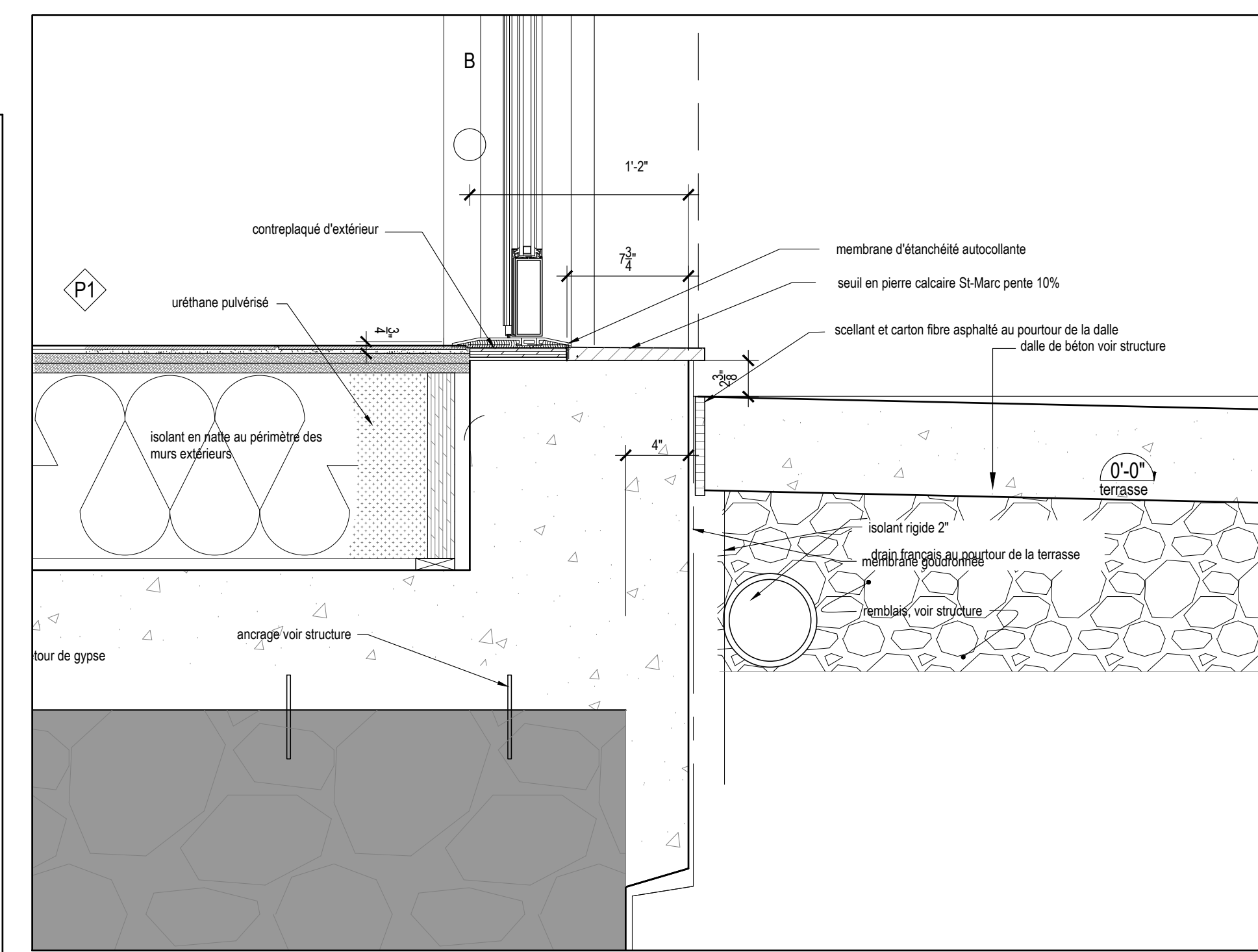
07 coupe transversale
A05 1/4"=1'-0"



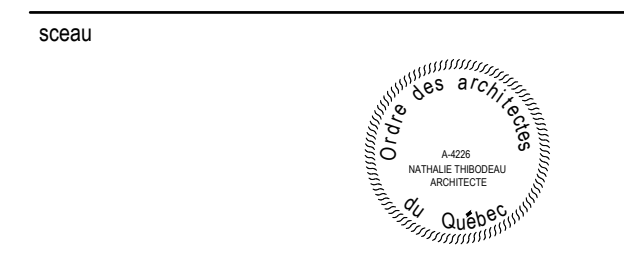
06 coupe transversale
A05 1/4"=1'-0"



01 coupe type de mur
A05 1 1/2"=1'-0"



02 coupe type de mur
A05 1 1/2"=1'-0"



notes

5	émis pour construction rev1	20.10.22
4	émis pour construction	20.08.16
3	émis pour soumission rev3	20.05.04
2	émis pour soumission rev2	20.04.23
1	émis pour permis et soumission	19.03.26
0	émis pour coordination	18.12.10
no.	référence	date

propriétaire
BRECAN
410 rue Ontario Est
Montréal Qc H2L 1N6

projet
1781 rue St-Denis
Montréal, H2X 3K4

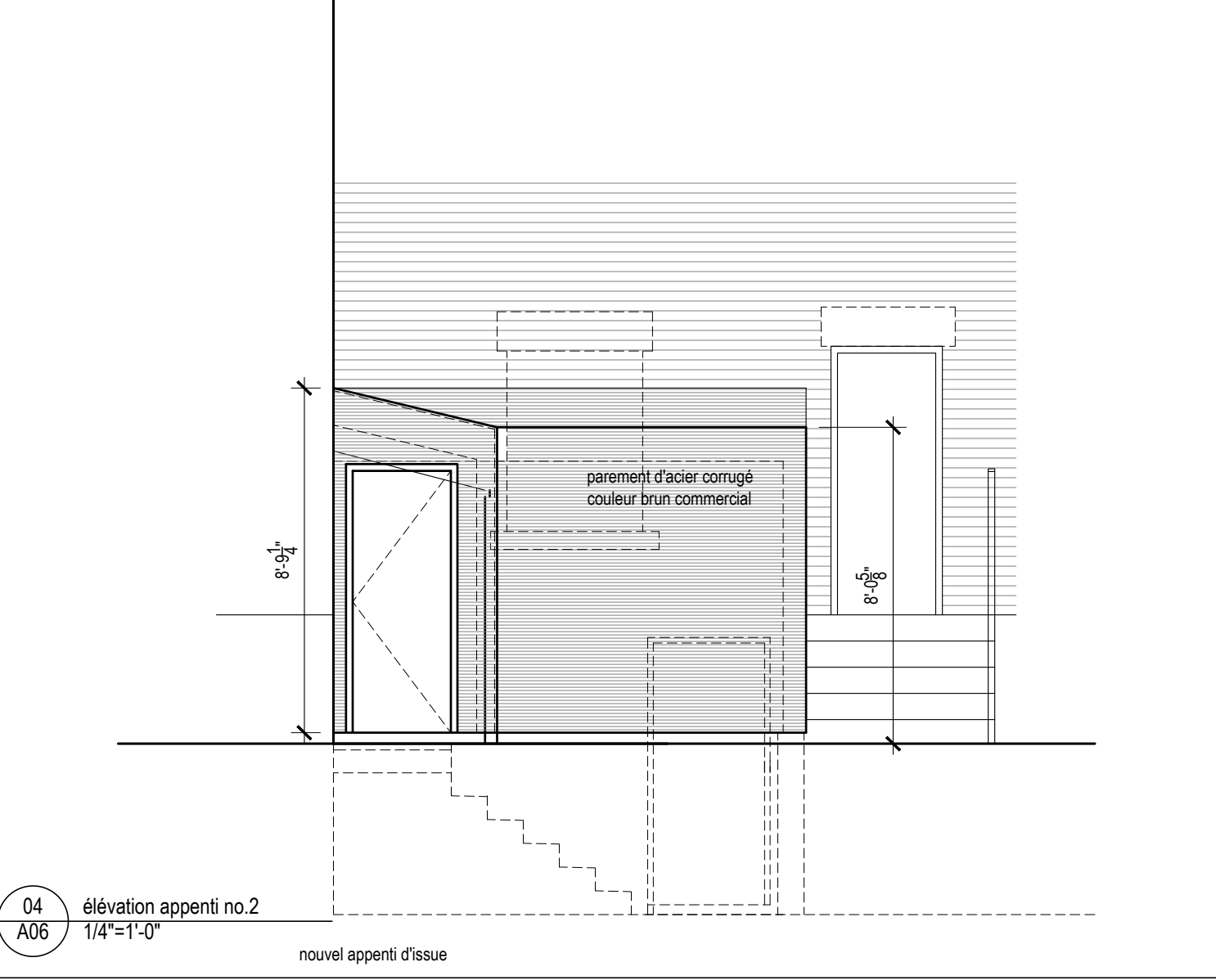
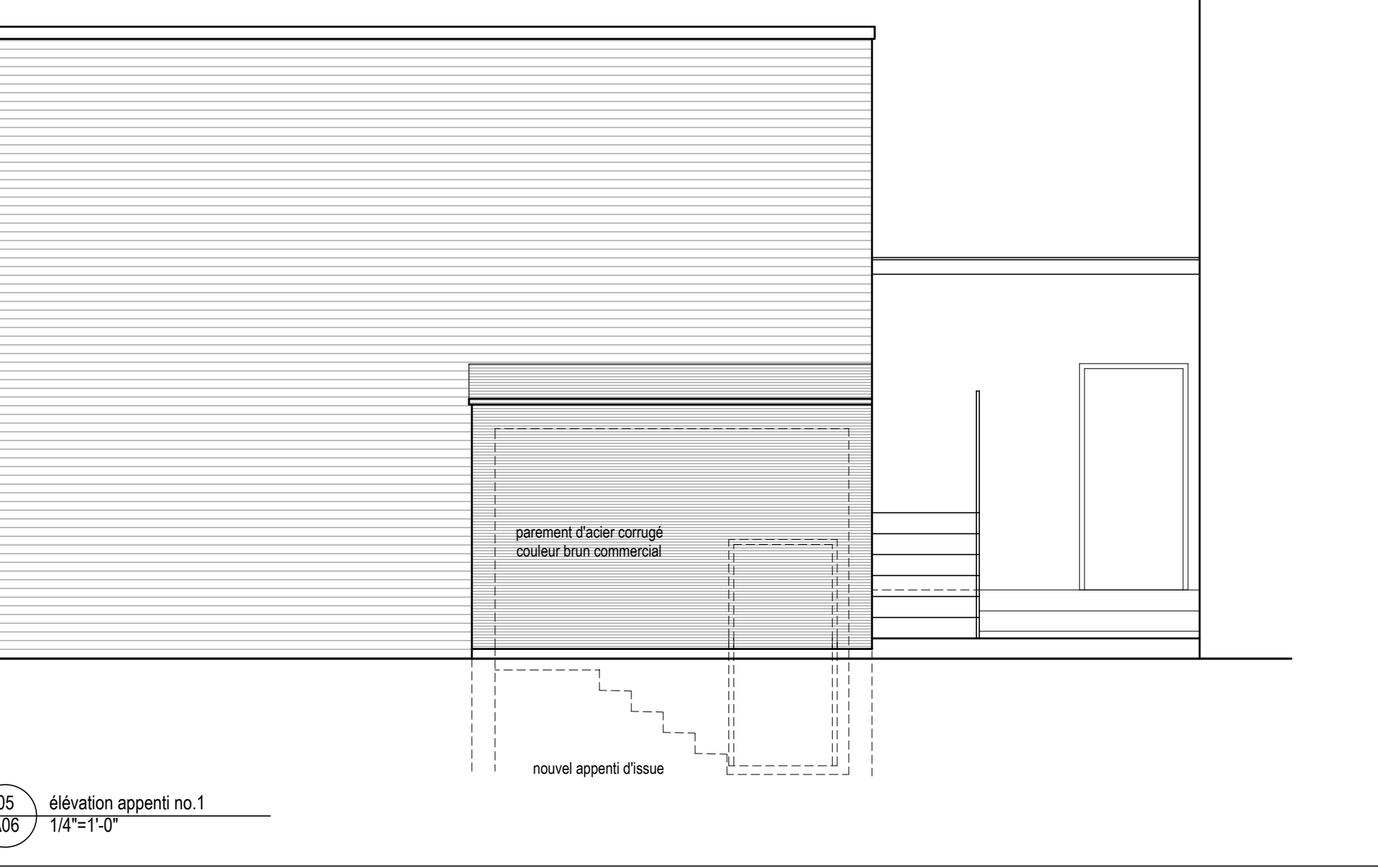
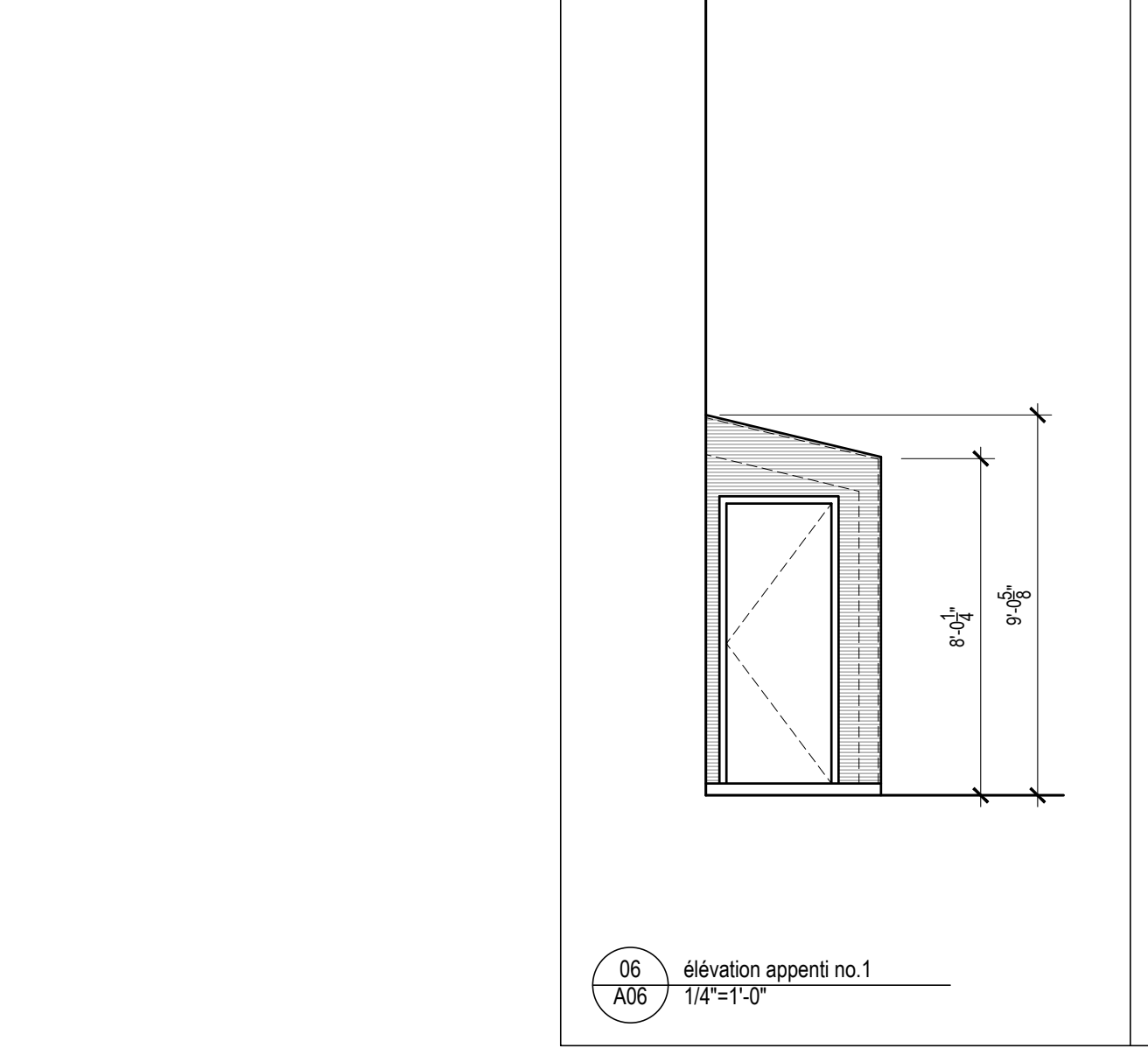
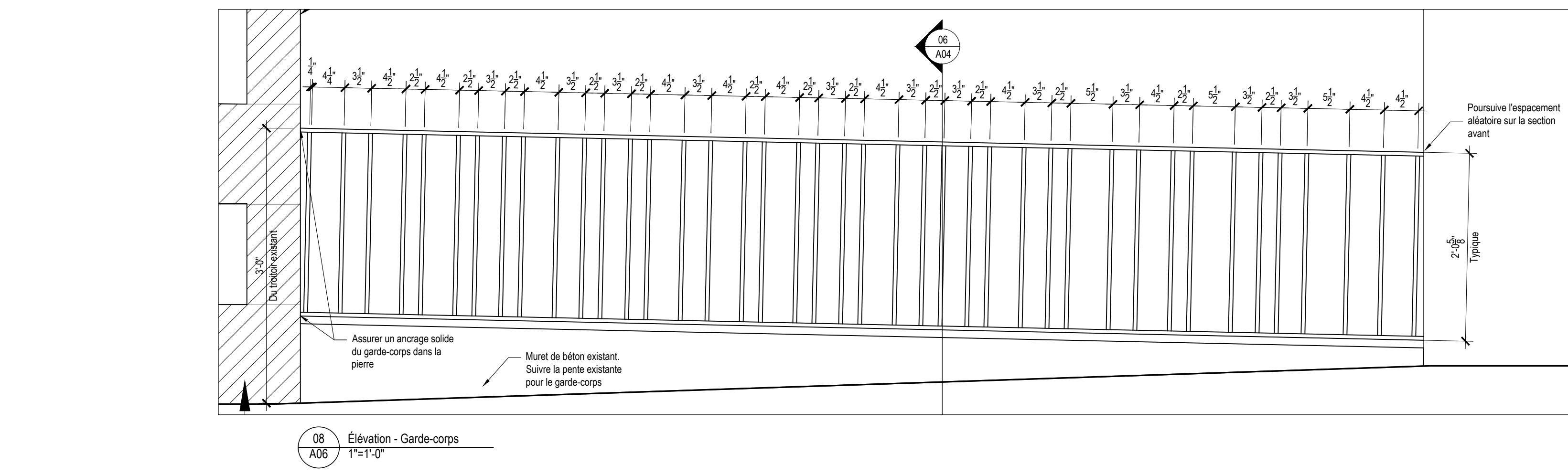
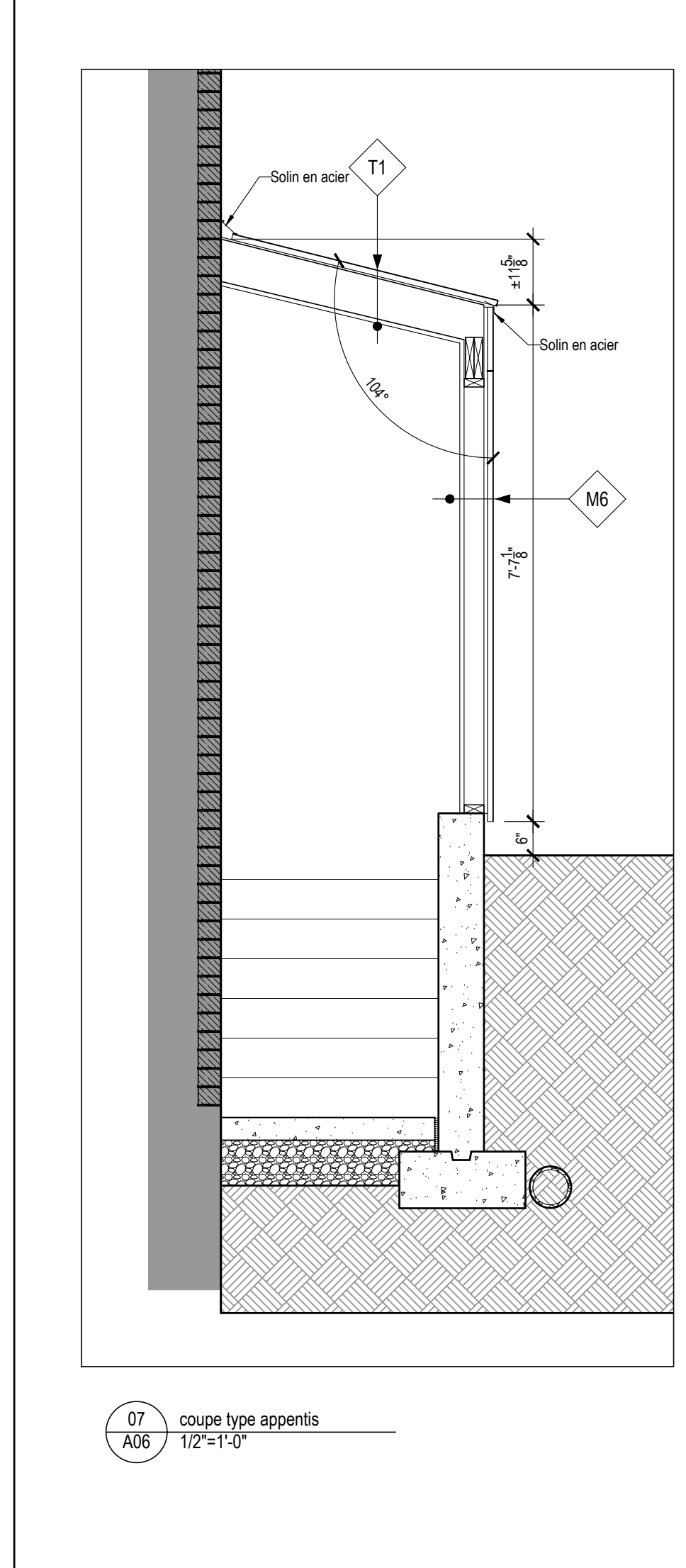
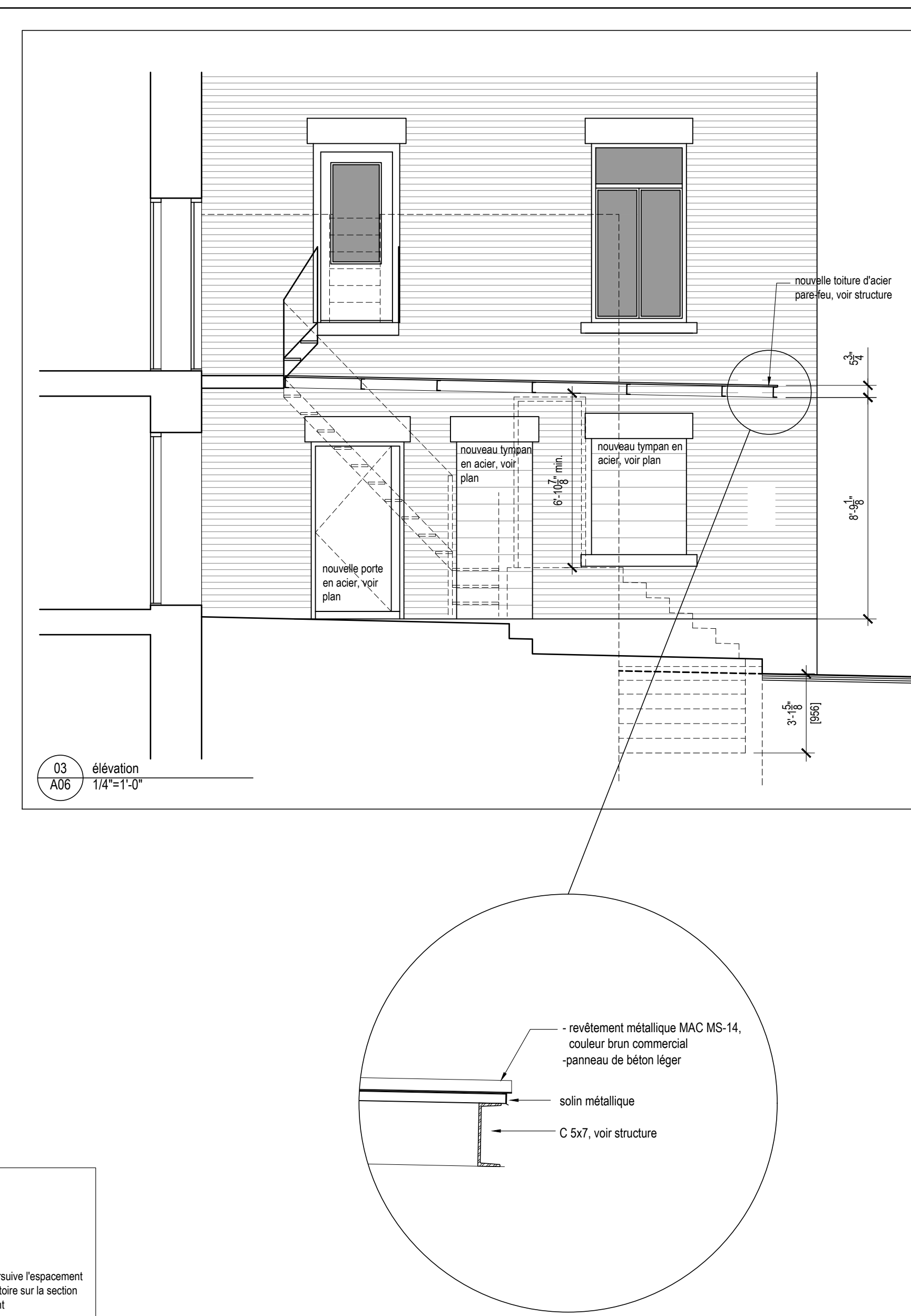
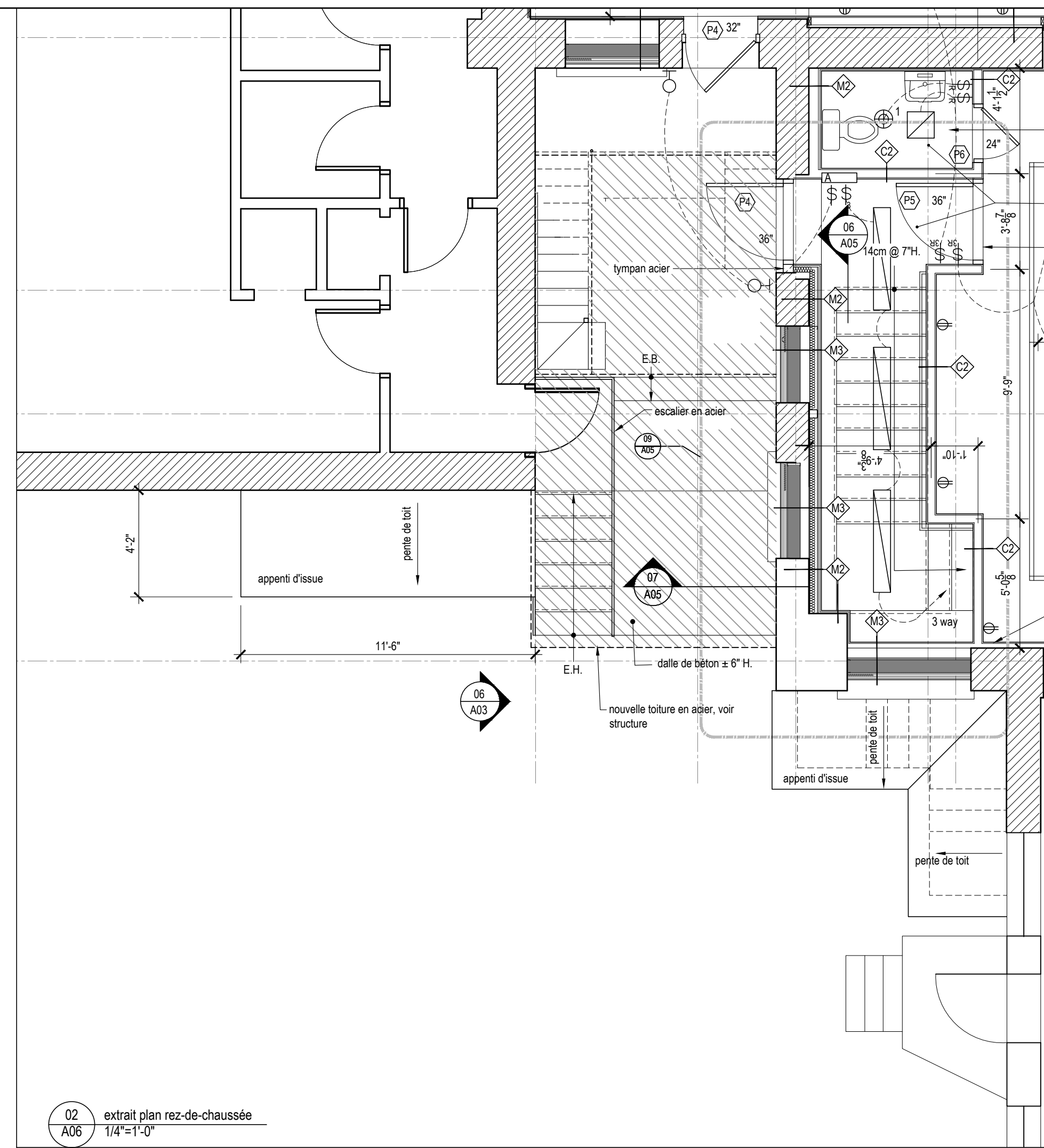
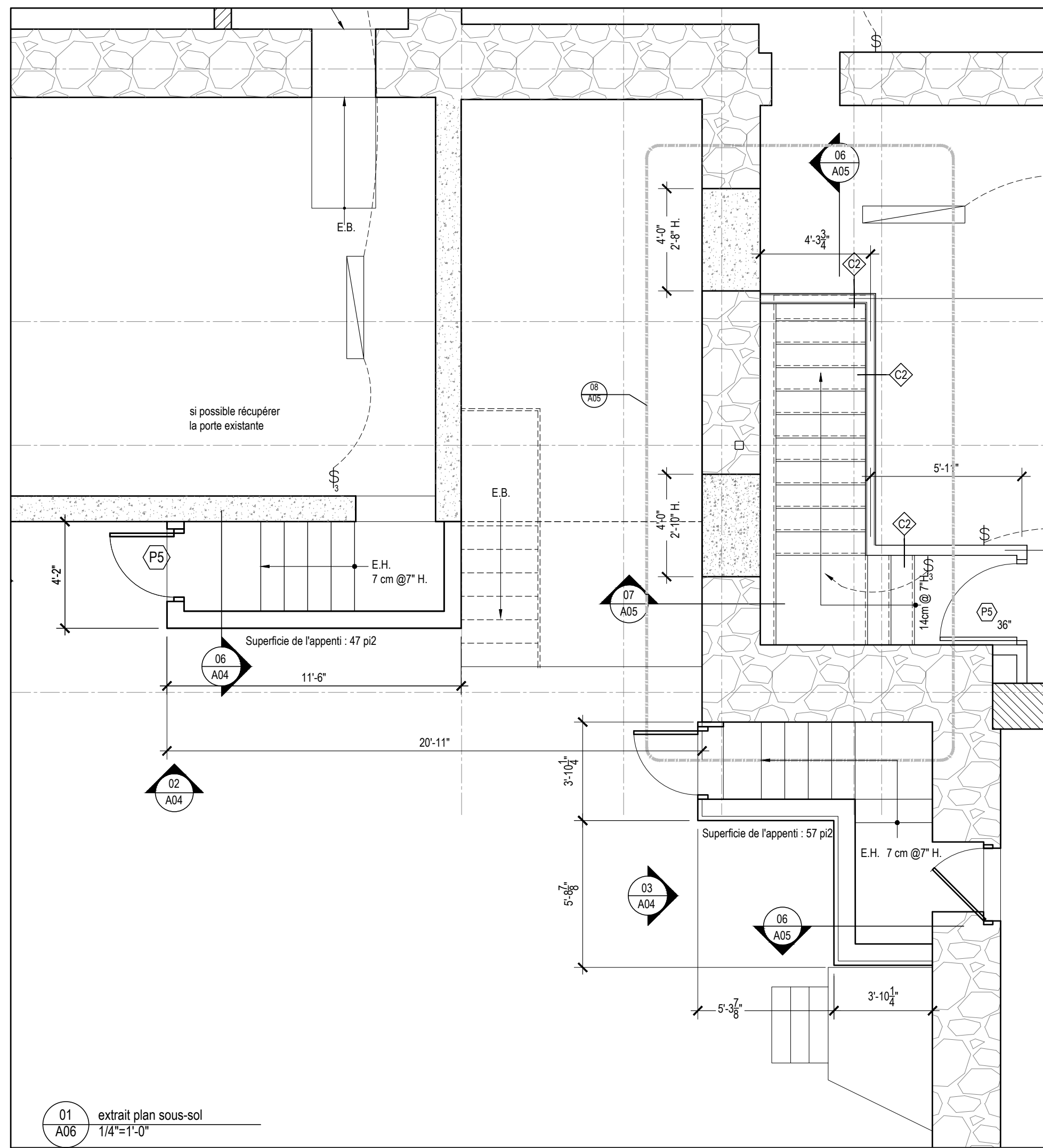
dessin
coupes types de murs
détails

échelle
indiquée

émission
émis pour coordination

date
10 décembre 2018

feuille no.
A05

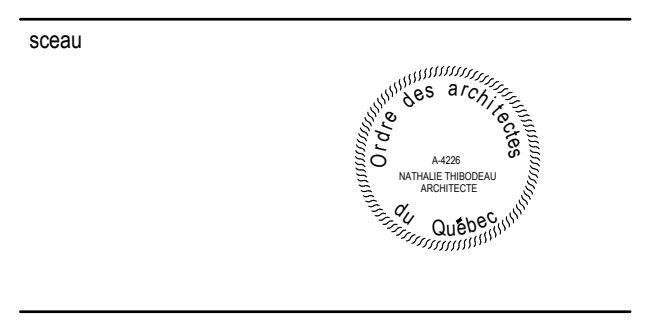


réalisation

NATHALIE THIBODEAU
ARCHITECTE

6652 D'IBERVILLE
MONTREAL, QUEBEC
H2G 2C6

nthibodeau@narchitecte.ca
T 514. 373.7200
F 514. 373.7200



notes

2	émis pour construction rev2	20.12.08
1	émis pour construction rev1	20.10.22
0	émis pour coordination	20.10.06
no.	référence	date

propriétaire

BRECAN
410 rue Ontario Est
Montréal Qc H2L 1N6

projet

1781 rue St-Denis
Montréal, H2X 3K4

dessin

plan - réaménagement sous-sol

échelle

indiqué

émission

émis pour coordination

date

6 octobre 2020

feuille no.

A06